Le texte latin est accompagné d'une traduction espagnole et de notes qui éclairent le sens du traité et en indiquent les sources. Le livre se termine par un appendice consacré à divers manuscrits qui contiennent des *Secreta mulierum* distincts du *De secretis mulierum* : la plupart de ces ouvrages sont inédits. Une telle liste est évidemment une invitation à d'autres recherches.

Jacques Elfassi.

Sciences historiques

Claude Briand-Ponsart (dir.), *Centres de pouvoir et organisation de l'espace*. Actes du X^e^ colloque international sur l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord préhistorique, antique et médiévale, Caen, 25-28 mai 2009 (Collection « Symposia ») : Caen, Presses universitaires de Caen, 2014, 649 pages.

Cet ouvrage est constitué par une série de contributions de valeur inégale — ce qui est bien logique — mais très souvent intéressantes et consacrées à des sujets variés. En effet, le titre complet permettait de traiter des villes et de leurs liens avec la campagne. Par ailleurs, le colloque est vraiment international, puisqu'il rassemble des Français (majoritaires), des Tunisiens (nombreux), des Espagnols, quelques Marocains et des personnes de trois autres nationalités.

Le livre s'ouvre sur une série d'hommages à Yves Modéran, qui avait préparé le colloque et qui est brutalement décédé le 1^er^ juillet 2010 ; il avait gagné l'estime du monde scientifique par ses publications sur l'Afrique « tardive », s'attachant particulièrement aux Maures et aux Vandales.

Suivent une majorité de notices qui traitent plus particulièrement des villes. Pour l'aspect monumental, on retiendra le travail de P. Gros, qui revient sur Carthage, et celui qui est dû à C. Blonce, où il est question des arcs monumentaux. Le centre de Carthage (le sommet de la colline de Byrsa) a été identifié parce qu'il se trouvait au croisement des axes majeurs du carroyage connu depuis longtemps. Il remplissait des fonctions administratives et religieuses indispensables dans une cité qui était la capitale de l'Afrique. Des comparaisons avec d'autres sites analogues, surtout Corinthe, montrent que l'espace avait été organisé pour répondre à des exigences à la fois fonctionnelles et sacrées. Les institutions, complément logique du thème archéologique, n'ont donné matière qu'à deux titres, mais ils portent sur des sujets de droit public bien difficiles, et l'on aura donc une grande reconnaissance aux auteurs de nous aider à mieux comprendre le fonctionnement des institutions municipales que l'on croyait connaître. La *libertas* (T. Belkaia Karoui) n'avait, à l'origine, à l'époque républicaine, qu'un contenu politique ; par la suite, sous le Principat, cette notion a évolué et elle est discutée : sens religieux ? Peu probable. Ou politique ? Ou encore fiscal ? La notion de *contributio* (G. Bernard) permet de connaître une forme de ce que les spécialistes de la Gaule appellent des « agglomérations secondaires ». Elle indique un lien entre une colonie et une communauté de citoyens romains qui lui était rattachée. Les *contributi* possédaient leurs propres magistrats, mais ces derniers étaient nommés par les autorités de la ville principale. L'auteur fonde son analyse sur les colonies de la Confédération cirtéenne et sur les relations établies avec *Icosium* et *Ilici*.

Curieusement, c'est la campagne qui a suscité le plus de travaux, et non les moins intéressants, même s'ils reviennent parfois sur des idées bien répandues dans les manuels. On trouve ainsi une très utile analyse du territoire d'*Althiburos* ; c'est un exemple étudié de manière moderne qui pourrait servir de référence pour les autres travaux analogues et consacrés à d'autres cités (N. Kallala *et alii*). Sur beaucoup de territoires, on trouvait des domaines impériaux ; l'exemple de Dougga (*Thugga*) peut être mieux connu grâce à l'épigraphie (M. Christol). Autre problème : que le territoire rural soit parcouru par des routes, c'est une évidence ; encore faut-il voir leur répartition dans l'espace et leurs liens avec les agglomérations (L. Naddari). Enfin, les limites des cités posent des problèmes insolubles, il faut bien le reconnaître. Ce n'est pas une raison pour ne pas tenter de leur apporter une solution et la documentation est parfois plus riche pour certains cas, comme *Tacapes*, ou *Tacapae* (A. Mrabet).

Les villes n'étaient pas les seuls centres de pouvoir. Les camps militaires jouaient aussi ce rôle. En Numidie, Lambèse était à la fois un camp, une cité et également la capitale de la province, avant même que celle-ci fût créée, sous Septime Sévère. Ce site a été l'objet d'un commentaire malheureusement confus et dépassé. Nous ne voyons pas pourquoi il faut douter que le pseudo-camp des auxiliaires ait été un terrain d'exercice ou *campus*, surtout quand on n'avance pas le moindre argument ni une autre proposition. Quant au statut de cette ville et de *Verecunda*, il est bien connu depuis les travaux de J. Gascou et de Cl. Lepelley : c'étaient deux agglomérations distinctes et indépendantes, qui ont suivi une évolution parallèle sur un modèle bien connu (*vicus*, puis municipe, puis colonie). On verra là-dessus le livre d'A. Groslambert sur Lambèse (*Lambèse sous le Haut-Empire, I^er^-III^e^ siècles. Du camp à la cité* [Collection du CEROR, n° 36] : [Lyon]-Paris, CEROR-De Boccard, 2010, 194 pages) et les actes du colloque qu'elle a organisé et qui était consacré aux villes de Numidie (A. Groslambert [dir.], *Urbanisme et urbanisation en Numidie militaire* [Collection du CEROR, n° 34] : [Lyon]-Paris, CEROR-De Boccard, 2009, 315 pages). Ces recherches ont été résumées : Y. Le Bohec, « L'agglomération civile de Lambèse (Numidie) », dans M. G. Angeli Bertinelli et A. Donati (dir.), *Città e territorio. La Liguria e il mondo antico*. Atti del IV Incontro internazionale di storia antica, Genova, 19-20 febbraio 2009 : Rome, G. Bretschneider, 2010, p. 169-197. Un autre aspect du rôle des camps a été examiné : il créait un espace religieux autour de son territoire, comme le montre l'exemple de Volubilis (N. Brahmi). On peut toutefois s'étonner que la place des camps militaires comme centres de pouvoir n'ait pas été davantage approfondie.

Les actes de ce colloque apportent donc du neuf. Ils intéressent l'historiographie (hommages à Yves Modéran), le rôle des villes, des camps, et leurs rapports avec les campagnes environnantes.

Yann Le Bohec.

Mathilde Carrive, Marie-Adeline Le Guennec & Lucia Rossi (dir.), *Aux sources de la Méditerranée antique. Les sciences de l'Antiquité entre renouvellements documentaires et questionnements méthodologiques*. Actes du colloque tenu à la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme à Aix-en-Provence, les 8 et 9 avril 2011 (Collection « Héritages méditerranéens ») : Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2014, 282 pages.

Cet ouvrage est le résultat d'une rencontre de jeunes chercheurs, docteurs ou doctorants, issus de plusieurs universités européennes, qui ont cherché à confronter

leurs réflexions sur l'approche des documents, sans s'astreindre à se concentrer sur un thème précis, mais au contraire à dégager comment chacun était amené à utiliser ses « sources », avec une nécessaire prudence que l'abus d'une prétendue interdisciplinarité risque trop souvent de faire passer au second plan derrière des affirmations avancées par des spécialistes de secteurs divers qu'il serait illusoire de prétendre maîtriser tous à la fois. D'ailleurs, dans son introduction, Anne-Françoise Jaccottet ne propose rien de moins que « l'assassinat du terme de "sources" », en montrant, à partir de l'exemple d'une stèle d'Athènes portant un décret émis au lendemain de Chéronée, qu'on a cru y voir un signe de la crise de la démocratie, alors que l'image qui le surmonte donne au contraire une image apaisée de la cité démocratique, sûre d'elle-même et de ses valeurs. Mais, à l'intérieur même de chaque champ de spécialité, la prudence critique est de mise, et il n'est pas mauvais de le rappeler, y compris dans les domaines les plus classiques. — Nereida Villagra Hidalgo le rappelle pour l'utilisation des « fragments », à propos du mythographe Asclépiade de Tragilos : la formulation sous laquelle son témoignage sur Néoptolème est rapporté interdit de savoir s'il rapportait plusieurs versions ou se contentait d'une seule. — Elyssa Jerray fait de même au sujet de la perception de la fonction historique du site de Zitha en Tunisie, dont les fouilles d'époque coloniale n'avaient dégagé que l'aspect monumental, ne tenant pas compte des trouvailles de céramique dont la reprise du chantier a montré que le site était un lieu de production important. — Laetitia Phialon s'intéresse à l'évaluation des documents épigraphiques, avec le cas d'un galet portant un texte écrit en linéaire B et trouvé à Kavkousa, près d'Olympie, en 1994, et qui pourrait bien être un faux moderne donnant le nom du fils de la fouilleuse. — Vivien Barrière étudie le recours aux prétendus témoignages oculaires de voyageurs, montrant que Stendhal, pour la description d'Autun qu'il a donnée dans ses *Mémoires d'un touriste* (1837) n'a fait que reprendre ce qu'il avait lu dans le récit fait par Aubin-Louis Millin de son propre voyage, en 1807.

Cette indispensable critique n'est pas uniquement négative. Anne Petrucci le montre dans son analyse du témoignage de la chronique byzantine *Eclogè historiôn* sur les jeux de l'hippodrome à Constantinople : la *Quellenforschung* la plus traditionnelle montre que, par-delà les emprunts à différents passages de Malalas, on peut dégager dans ce texte des précisions originales, qu'on ne connaissait que par le *Livre des cérémonies* de Constantin VII Porphyrogénète, beaucoup plus tardif. — Bien sûr, une interdisciplinarité maîtrisée est un instrument herméneutique privilégié. Éloïse Letellier en fournit un exemple à propos du théâtre et de l'odéon de Carthage, à partir des textes anciens et des données de fouilles, y compris celles, anciennes, qu'il convient de soumettre à une critique serrée. — Cathrin Grüner fonde l'identification de la divinité titulaire du temple de Santa Venera à Paestum sur la prise en compte des valeurs diverses — et qui n'ont rien d'univoque — que peuvent prendre les attributs symboliques d'une divinité. — Beatrice Da Vela et Lucia Rossi combinent l'apport des témoignages épigraphiques, papyrologiques et littéraires respectivement pour la reconstruction des méthodes pédagogiques de l'Antiquité et pour l'évolution de la propriété foncière dans l'Égypte romaine. — Cette exigence se présente notamment lorsque des spécialités particulières, trop souvent cloisonnées, se sont fait jour, au risque de donner des visions différentes d'une même réalité : Muriel Hoohs le montre sur la question de la mobilité des clercs dans l'Afrique de l'Antiquité tardive, dont les lettres d'Augustin donnent une vision beaucoup plus nuancée que les strictes normes religieuses. — Marie-Adeline Le Guennec fait de même au sujet du terme *stabulum* dans les textes juridiques, où le sens premier de bâtiment abritant des chevaux subit l'influence de l'évolution du vocabulaire, qui élargit l'emploi du terme à tout habitat destiné à des hôtes de passage. — Julien Schoevaert étudie de manière semblable le mot *pergula*, qui a été défini de manière

différente en fonction des réalités archéologiques auxquelles on voulait l'appliquer, à Pompéi ou à Ostie (jardin suspendu, treille, loggia, mezzanine).

Il faut aussi tenir compte de la complexité des notions et de la richesse des conceptions que les Anciens mettaient en œuvre, or celles-ci ne se laissent pas analyser d'une manière simple et univoque, sans une analyse approfondie de leur vision des choses : Lorraine Garnier l'étudie pour l'idée de prospectus, cette ouverture sur l'extérieur et les perspectives qui s'offraient à un bâtiment. — Mathilde Carrive, pour sa part, s'intéresse à la confrontation entre images et sources littéraires, qui, suppose, dans la ligne des travaux de G. Sauron et en les prolongeant, l'appréhension d'un univers mental que toutes deux reflètent.

L'ouvrage, on le constate, traite de sujets très divers. Mais — et c'est ce que Xavier Lafon met en relief dans la conclusion — il est à l'image de ce qu'est toute recherche sur l'Antiquité, amenée selon son expression, à « faire flèche de tout bois » étant donné la parcimonie et l'hétérogénité des sources sur lesquelles on peut se fonder. Dans ce domaine peut-être encore plus qu'ailleurs, les questions de méthode, de validité de la démarche, de critique documentaire sont primordiales avant d'aborder ces « sources » qui font l'objet du questionnement des auteurs des contributions. Que cette démarche soit celle de jeunes chercheurs et non de sommités confirmées augure bien de l'avenir de nos disciplines.

Dominique Briquel.

Harriet I. Flower (dir.), *The Cambridge Companion to the Roman Republic* : New York, Cambridge University Press, 2014 (1ère éd. 2004), lxi et 476 pages.

Il s'agit de la seconde édition d'un ouvrage paru en 2004 dans la série *The Cambridge Companion to.* On connaît la formule : une série de chapitres confiés à des spécialistes, généralement anglo-saxons mais non exclusivement (dans ce cas il avait été fait appel à trois savants allemands, Karl-Joachim Hölkeskamp sur la famille et le lignage, Jürgen von Ungern-Sternberg sur la crise de la République, Jörg Rüpke sur les aspects religieux, et à un suisse Jean-Jacques Aubert sur la législation économique), avec une bibliographie, elle aussi orientée vers les titres en anglais, mais sans exclusive (on ne sera pas surpris de voir cités des travaux, effectivement fondamentaux, de Cl. Nicolet, J.-Cl. Richard, H. Zehnacker, J.-L. Ferrary, même si certaines absences sont regrettables, comme, parmi les titres français qui auraient pu être ajoutés pour la nouvelle édition, l'étude de M. Humm sur Appius Claudius Caecus). Il est vrai que, sur ce dernier point, il faut tenir compte des choix généraux de l'ouvrage, qui ne met pas l'accent sur les personnalités qui ont marqué l'histoire de cette période : on en prendra acte, sans plus, quand bien même on peut estimer que parfois l'orientation limite la perspective interprétative (pour prendre un exemple dans le chapitre « Women in the Roman Republic », dû à Phyllis Culham, l'évocation des figures exemplaires que sont Lucrèce et Clélie ne prend pas en compte les éventuels modèles mythiques ou religieux qui ont pu jouer, que ce soit les possibles référents indo-européens ou les figures divines féminines auxquelles se référaient les souverains de la fin de la période monarchique). En tout cas, dans cette seconde édition, non seulement Harriet I. Flower a veillé à ce que la bibliographie soit mise à jour, mais elle a complété le panorama initial par trois nouveaux chapitres, une utile présentation de l'affermissement de la domination romaine vers l'Ouest (Afrique, Espagne, Gaule), due à Josiah Osgood, une synthèse sur les questions démographiques, rédigée par Saskia Hin, dans laquelle les tableaux statistiques, parlants et lisibles, vont de pair avec la prudence méthodologique de l'auteur qui rappelle qu'ils

doivent être toujours considérés avec la grande part d'hypothèse sur laquelle ils reposent, enfin un chapitre, pour lequel il a été fait appel à Brent D. Shaw, sur la question de l'esclavage, dont on pouvait s'étonner qu'elle n'ait pas été traitée en tant que telle, surtout à une époque où les vues marxisantes sur le mode de production esclavagiste avaient été de mise dans bien des pays.

Domnique Briquel.

Thibaud Lanfranchi, *Les tribuns de la plèbe et la formation de la République romaine, 494-287 avant J.-C.* (Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome, n° 368) : Rome, École française de Rome, 2015, x et 822 pages.

En 1978 paraissait, édité par l'E.F.R., l'ouvrage fondamental de J.-Cl. Richard, *Les origines de la plèbe romaine : essai sur la formation du dualisme patricio-plébéien*, que l'E.F.R. a eu la bonne idée de rééditer en 2015, avec une Postface de Th. Lanfranchi et une bibliographie complémentaire. Ainsi, ce sont deux pics de la recherche sur la plèbe romaine qui se dressent à quelque quarante années de distance. Non qu'entre temps il n'y ait eu de travaux sur cette période que Th. Lanfranchi appelle justement la « haute République » (v^e^-iv^e^ siècle av. J.-C.) : il suffit de citer ici les noms de C. Ampolo, D. Briquel, J. Cels-Saint-Hilaire, T.J. Cornell, E. Gabba, K.J. Hölkeskamp, M. Humbert, M. Humm, B. Liou-Gille, A. Magdelain, Fr.-H. Massa-Pairault, R.T. Ridley, et de quelques autres, dont l'auteur de la présente recension. Leur nom apparaît toutes les fois où, avec application, Th. Lanfranchi récapitule, sur chaque problème, les positions des différents chercheurs, en remontant jusqu'à Th. Mommsen, voire B. G. Niebuhr, avant de donner son avis motivé. La procédure est un peu lourde, mais elle a le mérite de faire à chaque fois le tour de la question. Et il en ressort qu'aucun travail spécifiquement centré sur les représentants de la plèbe à cette époque — hormis un article de J.-L. Halpérin en 1984 — n'avait vu le jour avant la thèse de Th. Lanfranchi.

Car il s'agit bien d'une thèse, au sens premier du terme. Focalisant son attention, non sur la plèbe, ni sur le tribunat de la plèbe, mais *sur les hommes* qui occupèrent cette singulière fonction depuis son apparition à la suite de la première sécession de la plèbe (494) jusqu'à la dernière sécession (287), l'auteur montre le rôle fondamental joué par l'action des tribuns de la plèbe dans la construction de la cité, plus particulièrement de son édifice institutionnel, tout au long de cette longue période de bouillonnement politique et de « bricolage institutionnel », à force d'expériences politiques accumulées, jusqu'à la naissance, enfin, à la fin du iv^e^ siècle, de la République classique.

Pour réaliser son dessein, Th. Lanfranchi a adopté un plan *a priori* surprenant : on s'attendrait à ce qu'il commence par l'image que donne des tribuns de la plèbe de cette époque l'historiographie antique et qu'il en fasse, classiquement, la critique. Au lieu de cela, il rejette cet examen aux deux derniers chapitres de son livre. La problématique qu'il adopte est tout autre : elle consiste d'abord à rendre compte de la formalisation progressive du système sociopolitique romain et de l'ordre juridique qui en découla à travers une série d'oppositions : à Rome, le droit est né d'une part d'une technologie du pouvoir utilisée par les patriciens pour assurer leur domination, d'autre part de la résistance plébéienne à cette mainmise patricienne. En même temps, il s'agit pour l'auteur de cerner la stratification sociale de cette époque, beaucoup plus complexe que ne le laisserait croire le simple antagonisme patricio-plébéien : l'approche prosopographique lui permet en effet de montrer comment certains lignages aristocratiques se trouvèrent rejetés hors du patriciat et

constituèrent de ce fait le fer de lance de la résistance plébéienne. Dans cette perspective, la réflexion sur la construction de l'histoire par l'historiographie antique, repoussée en fin d'analyse, permettra ainsi, pense-t-il, de mettre le doigt sur des anomalies du récit révélatrices de ce que fut la réalité sociopolitique de l'époque.

Les trois premiers chapitres commentent les résultats de l'enquête prosopographique sur les tribuns et leurs lignées. Le chap. 1 s'attache à montrer à quel point la constitution d'un tel corpus est problématique : si, comme le pense Th. LANFRANCHI, on peut faire relativement confiance aux dates traditionnelles (chute de la royauté à la fin du VI^e^ s., première sécession de la plèbe au début du V^e^ s.) et à l'attestation de la progressive augmentation du nombre de titulaires de la fonction tribunicienne (de 2 à 10), force est de constater que, faute de l'existence de fastes tribuniciens, sur quelque 1700 tribuns de la plèbe estimés pour la période, moins de 10% de noms seulement ont surnagé. L'auteur a été néanmoins capable de dégager une cinquantaine de lignées authentiquement tribuniciennes. D'où sortaient-elles ? À cette question posée jadis par E. PAIS, le chap. 2 répond : une origine latine pour 32 lignées, étrusque pour 12, osque pour 6, italique ou inconnue pour le reste. La plupart ne venaient donc pas de Rome même ; elles témoignent de l'existence, sur deux siècles, d'une véritable *koinè* centro-italique, avec une grande mobilité démographique, horizontale et géographique, alors même que la mobilité verticale et sociale se rétrécissait, à Rome, dès le début du V^e^ s. Quant au milieu social auquel appartenaient les tribuns de la plèbe (chap. 3), le filtre d'examen de trois éléments (le vocabulaire employé par les sources, l'existence de mariages « mixtes » et l'importance des aspects militaires) permet de les situer dans la partie haute de la plèbe, la plus aisée, à la lisière de l'aristocratie, dont elle avait d'ailleurs la structure gentilice. Comme l'avait déjà bien vu J.-Cl. RICHARD, la plèbe dans son ensemble, même si elle est composée indubitablement de citoyens de plein droit, apparaît comme socialement hétérogène ; existant dès l'époque royale, elle n'acquit une conscience politique qu'au début de la République, quand le groupe dominant qui deviendra le patriciat commença à se réserver l'exercice des affaires publiques. À plusieurs reprises, Th. LANFRANCHI la compare au Tiers-État avant et au début de la Révolution française ; la comparaison vaut ce qu'elle vaut, mais elle donne une bonne idée de la complexité de cette réalité plébéienne.

Le chap. 4, qui sert de transition, traite des pouvoirs tribuniciens et des plébiscites. Deux éléments paraissent à l'auteur caractériser les pouvoirs des tribuns de la plèbe : leur *potestas* alliée à leur *sacrosanctitas*, et leur collégialité, dont il pense que le modèle originel, avant de s'imposer par la suite aux magistrats du peuple romain, provient des tribuns, qui eux-mêmes l'empruntèrent à des formes comparables de magistratures en Italie. L'autre originalité de la fonction tribunicienne consiste dans sa capacité, dès l'origine, à agir dans le domaine législatif. Conservés dès 449 dans le temple de Cérès, les plébiscites, conséquence du *ius cum plebe agendi* des tribuns, apparaissent à l'origine comme des décisions prises par une partie du peuple en train de se construire en tant que sujet politique ; applicables sans restriction à la plèbe, ils peinèrent à acquérir une valeur normative universelle, mais, si apocryphes que soient les lois de 449 et de 339 à ce sujet, elles témoignent néanmoins d'une part du fait que les plébiscites furent parfois ratifiés, d'autre part de l'objectif vers lequel tendaient les plébiscites et qu'ils finirent par atteindre en 287 : avoir force de lois sur la totalité du *populus*. Leur répartition thématique montre que les questions institutionnelles et les questions économiques et sociales constituaient les deux préoccupations majeures des plébiscites, à égalité numérique avec les lois comitiales, dont le champ était plutôt la diplomatie et les relations avec les dieux. Le tribunat de la plèbe apparaît donc, aux deux premiers siècles de la République, comme l'instrument privilégié pour modeler le système républicain classique.

C'est ce qui ressort de l'analyse des plébiscites conservés — objet des chap. 5-6, qui constituent le cœur de l'ouvrage. Rompant avec son plan initial, Th. Lanfranchi se livre d'abord, à chaque fois, à une critique des sources historiographiques, puis des différentes théories modernes, pour tenter de cerner la réalité, en commençant par la sécession de 494 : il conclut à la nature incontestablement révolutionnaire des événements, qui ouvrirent une longue période d'instabilité généralisée — un peu, dit-il, comme la Révolution française ouvrit une longue séquence politique troublée qui ne s'acheva qu'avec l'instauration de la III^e^ République. Quant à la « loi sacrée » qui en sortit, ce ne fut qu'un serment plébéien, mais le reste de la cité fut contraint de le reconnaître — et d'admettre son affirmation souveraine — pour préserver l'unité de Rome. L'auteur examine ensuite les principaux plébiscites suivants en montrant leur importance dans le développement du système politique romain. Face au blocage patricien, les lignées plébéiennes furent amenées à modifier radicalement les règles directrices de l'État républicain naissant : fondements de l'assemblée tribute et des règles électives des magistrats (Volero Publilius) ; rédaction de la loi des XII Tables et première codification de l'*imperium* (C. Terentilius Harsa) ; construction du Sénat (Ovinius)… À chaque fois, c'est bien l'action des tribuns de la plèbe qui, à coups de plébiscites, bâtit, brique après brique, l'édifice du *ius* de la cité. La « République accomplie » définie par M. Humm n'est pas l'œuvre d'un démiurge — sans celer pour autant l'importance décisive d'Appius Claudius Caecus — mais elle est en grande partie, dit Th. Lanfranchi, un héritage tribunicien.

C'est ce que confirme l'examen des plébiscites agraires et sociaux (chap. 6). Au demeurant, la législation agraire fut initiée par un homme qui n'était ni tribun de la plèbe ni même plébéien, Sp. Cassius. L'auteur juge qu'en dépit du brouillage post-gracchien, sa loi n'est pas anhistorique : le dessein de Sp. Cassius était, en associant les Latins, nouvellement soumis par le *foedus Cassianum*, à des distributions de terres, de les fidéliser pour faire face aux nouveaux ennemis de Rome, Volsques et Herniques. Le retournement politique, après sa mort, avec la *serrata* du patriciat au V^e^ siècle, a provoqué, en réaction, le rapprochement entre la fraction supérieure de la plèbe et sa masse plus pauvre, dont elle soutint les revendications : d'où la longue série des plébiscites agraires tribuniciens, examinés un à un par Th. Lanfranchi. Pour lui, les distributions de terres aux nouveaux citoyens remontent bien à l'époque royale, comme le dit l'annalistique, et le chiffre de 2 jugères paraît plausible ; pour la période républicaine, la première attestation en est la distribution dont bénéficièrent Attus Clausus et ses hommes. En croisant interprétation des sources, droit et propriété archaïque, et témoignages archéologiques, l'auteur montre comment les tribuns d'une République naissante en proie à de graves difficultés économiques s'opposèrent obstinément à l'accaparement de terres communes — sinon publiques — par le patriciat, en promouvant l'attribution de lots de terre en pleine propriété aux citoyens paysans, ce qui eut un effet direct sur l'évolution contemporaine de l'élevage à l'agriculture. Les correspondances chronologiques entre plébiscites agraires, fondations de colonies et crises frumentaires permettent d'affirmer la véracité des luttes sévères entre plèbe et patriciat autour de la question agraire à cette époque, jusqu'au règlement de la question par le plébiscite licino-sextien, qui fixa à 500 le nombre maximum de jugères, mais, pense Th. Lanfranchi, tant en *ager priuatus* qu'en *ager publicus.*

Les deux derniers chapitres sont consacrés à l'image des tribuns de la plèbe. Celle-ci est façonnée d'abord par le récit annalistique des poursuites criminelles menées par les tribuns (chap. 7). À partir de l'analyse minutieuses de ces 27 procès un par un, l'auteur détermine trois lignes de force des tropes historiographiques qui en ont déformé le récit : 1. les paradigmes (narratif et juridique, politique, contextuel, punitif) ; 2. les recompositions historiques fondées sur des parallèles avec

des situations tardo-républicaines (motifs littéraires, construction de précédents, doublets) ; 3. les qualités d'orateurs prêtées aux tribuns de la plèbe. Il en tire une conclusion paradoxale : l'historicité de ces procès est à la fois nulle — très peu d'éléments rapportés sont fiables — et totale — nier leur existence est impossible. Le problème s'éclaire si l'on reconnaît le caractère révolutionnaire d'un tel tribunal, comme l'était à l'origine la fonction tribunicienne elle-même : la *sacratio* était l'arme initiale permettant au tribun d'agir, dans une cité qui — rappelons-le — était encore en formation. Privés par la loi des XII Tables du droit primitif de prononcer des peines capitales, les tribuns furent réduits à mener des procès d'amende, mais ils affirmèrent conjointement la compétence naturelle du peuple à prononcer la mort, grâce à la *prouocatio* : s'ils n'ont pas créé celle-ci (elle remonte à l'époque royale), ils ont permis son affirmation, par son lien avec l'*intercessio*. Dans le domaine judiciaire aussi, les tribuns eurent donc une importance considérable.

Le chap. 8 comble une lacune : aucune étude systématique de la manière dont les tribuns de la plèbe du début de la République sont présentés dans les sources (Tite Live et Denys d'Halicarnasse essentiellement) n'existait jusqu'à présent. L'image — anachronique, car calquée sur les tribuns *populares* tardo-républicains — qui en ressort est massivement négative : agitateurs, séditieux, démagogues, aspirant à la tyrannie. Plus généralement, ce qui les caractérise, c'est la transgression : actions illicites, brigandage, violence et traîtrise. Or cette peinture trahit une réalité historique : le recours à des moyens nouveaux, révolutionnaires, pour s'imposer dans le champ politique, du fait de l'indignité juridique et politique où le patriciat voulait cantonner les tribuns de la plèbe. De là découle le vocabulaire du mal, de la souillure, de la sédition qui leur est appliqué. Pourtant l'étude attentive des textes fait apparaître des figures ou des comportements positifs, favorables donc, qui pourraient porter, pense l'auteur, la marque de l'authenticité. On pourrait objecter qu'il pourrait s'agir d'un *topos* tendant à opposer, dans chaque camp, les « extrémistes » aux « modérés ». Là où Th. Lanfranchi excelle, c'est à discerner la différence de regard portés sur les tribuns par Tite Live et Denys : à la vision « polybienne » du second, qui intègre les oppositions comme un élément positif dans la construction de la cité, s'oppose la vision traditionnaliste du premier. Si bien que, paradoxalement, la reconstitution dionysienne de la lente genèse des institutions romaines pourrait bien, au fond, approcher mieux la réalité historique que la vision livienne, rigide, moralisante et empreinte de religiosité — peut-être, en partie, parce que Denys fait parfois appel à des sources moins hostiles aux tribuns. Même l'importance, souvent jugée sévèrement, donnée aux discours dans les *Antiquités romaines* pourrait rendre mieux compte de la nécessité, pour les tribuns, d'avoir recours à la seule arme qui leur restait face au blocage institutionnel patricien : la persuasion par la parole. Car l'autre arme, la menace de refus du *dilectus*, était contrebalancée par le bellicisme volontaire du patriciat. Enfin, Th. Lanfranchi brosse le tableau des différentes identités gentilices plébéiennes qui ressort des sources. En conclusion, il souligne, malgré tout, la relative pertinence de l'assimilation, dans les sources, des luttes patricio-plébéiennes aux conflits politiques de la fin de la République. Quant aux expressions canoniques « dualisme patricio-plébéien » et « conflit des ordres », tant critiquées aujourd'hui, autant la première paraît à l'auteur toujours globalement valide, autant la seconde est jugée par lui « trompeuse et mal adaptée ». Nous souscrivons à ce jugement, ne serait-ce que parce que le seul *ordo* à l'époque est *senatorius*, celui des chevaliers n'existant pas encore et l'*ordo plebeius* n'ayant jamais existé.

De nombreux tableaux parsèment les 652 pages de texte, éclairant leur lecture. Non moins précieuses, deux annexes proposent ensuite : 1. un panorama complet de la législation romaine (509-287) ; 2. un tableau des origines des lignées tribuniciennes. Une bibliographie abondante et sans faille précède deux *indices (auctorum*

et locorum ; nominum et rerum). On attend enfin avec impatience la parution annoncée en ligne, figure par figure, de l'enquête prosopographique exhaustive — prévue pour septembre 2016, nous a dit l'auteur. Elle sera précieuse au chercheur.

« Face à l'histoire des premiers siècles de Rome, la tentation du silence est souvent forte », dit *in fine* Th. Lanfranchi. Cl. Nicolet disait la même chose, quand il affirmait qu'il n'y a pas d'histoire romaine « sérieuse » avant le IIIe siècle ; de son point de vue, celui de l'histoire classique, il avait raison. Pourtant, depuis un demi-siècle, des chercheurs, venus souvent d'autres horizons, juridique ou littéraire, ont projeté quelques lueurs dans la pénombre — qu'ils ont fait reculer — des périodes royale et primo-républicaine de Rome. Les premiers avaient nom R. Bloch, J. Heurgon, J. Gagé… L'auteur de cette recension, qui fait humblement partie de cette cohorte, est heureux de saluer l'entrée dans celle-ci de Th. Lanfranchi, grâce à cette somme magistrale, appelée à faire date et à devenir une référence majeure.

Paul M. Martin.

Claudio Vacanti, *Guerra per la Sicilia e guerra della Sicilia : il ruolo delle città siciliane nel primo conflitto romano-punico* : Naples, Jovene, 2012, 251 pages.

La perte de la deuxième décade de Tite Live a faussé notre regard sur les guerres puniques et nous a conduits à délaisser le premier conflit au profit de la guerre d'Hannibal, riche en épisodes frappants, comme le passage des Alpes. La Première Guerre punique avait pourtant intéressé les historiens et les poètes anciens et avait constitué un beau sujet d'épopée. Dans les années 1990-2000, le conflit a fait l'objet d'un salutaire regain d'intérêt, marqué par de nombreux travaux : l'ouvrage de C. Vacanti s'inscrit dans cette filiation et a aussi l'intelligence de s'appuyer sur l'historiographie récente relative à la Sicile au tournant du IVe et du IIIe s. — ainsi les Actes du colloque qui a fait date sur *La Sicilia dei due Dionisii* (Rome, 2001). L'auteur choisit un titre qui rend bien compte de son projet : il envisage la Sicile à la fois comme enjeu et comme terrain de la bataille et examine avec minutie le rôle à ces deux titres des cités de Sicile.

C. Vacanti a raison de consacrer un premier long chapitre à l'expédition de Pyrrhus, qui intervient à un moment de faiblesse pour l'île, après la mort d'Agathocle et les assauts des mercenaires campaniens. L'auteur examine les motivations de l'Épirote, mais passe curieusement sous silence les précédents d'Alexandre le Molosse, oncle du Conquérant, et de Cléonymos, en ce qui concerne la Grande Grèce : il faut sans doute supposer que l'acceptation de la part de Pyrrhus de s'engager en Sicile a été aussi étayée par l'émulation vis-à-vis des « condottieri » précédents, qui n'avaient pas eu cette ambition. Le contraste entre les succès éclairs de Pyrrhus et son échec brutal est analysé avec justesse, en fonction d'abord de la méconnaissance qu'avait l'Épirote des réalités politiques locales. Les raisons du passage à Rome des cités siciliotes au début de la guerre sont l'objet d'un examen convaincant, s'appuyant, après les remarquables travaux de L. Loreto, sur l'habileté politique avec laquelle les Romains ont promis aux cités de conserver leur liberté. Mais C. Vacanti oppose à l'interprétation globale de L. Loreto une analyse reposant sur les concepts de « hard » et de « soft power » empruntés à J. Nye qui l'appliquait à la politique extérieure contemporaine des États-Unis : l'hypothèse d'un recours des belligérants au « soft power » est particulièrement convaincante en ce qui concerne la relation de Pyrrhus avec les Grecs de Sicile, car elle s'est vérifiée lors de son aventure italienne. La bibliographie, récente, pourrait être enrichie des travaux, certes controversés, de J. Perret sur la question.

La deuxième partie, d'ordre avant tout technique, examine la succession des événements du premier conflit punique et l'évolution du rapport de forces des belligérants à la lumière des données documentaires sur l'armement et sur la flotte : C. Vacanti offre une synthèse très utile sur les travaux récents relatifs à une question qui a été totalement renouvelée durant les dernières décennies ; il faut en effet supposer une provenance syracusaine (p. 67) de la main-d'œuvre navale dont dispose Rome, ainsi que l'indique déjà Polybe. Un développement intéressant est consacré au *coruus* sicilien et au rôle de Syracuse : un passage précieux de Tite Live (XXI, 49) sur un combat naval au large de Lilybée pourrait être sollicité pour compléter le dossier ; en revanche, plusieurs passages liviens sont pris en compte, en particulier à propos du *topos* du Sicilien inapte à la guerre (p. 140) : ce dernier point mériterait d'être rapporté à l'ethnographie livienne relative aux Grecs.

L'examen minutieux des moyens militaires en présence conduit logiquement l'auteur à envisager l'appui d'une *classis Siciliensis* pour expliquer la victoire romaine aux îles Égates ; la poliorcétique, l'opposition entre les « intelligences » punique et romaine font l'objet de développements passionnants, à partir, surtout pour ce second aspect, du témoignage précieux de Zonaras : il faudrait aujourd'hui prendre en compte les travaux récents et en cours sur Dion Cassius et Zonaras, dus à l'équipe rassemblée par Valérie Fromentin (Bordeaux III).

Si quelques entrées bibliographiques sont à revoir (p. 6, n. 33, Beck 2005 n'est pas explicité), si une transcription du français est fautive (p. 16, n. 100) — mais les autres sont exactes — l'ouvrage est bien présenté et enrichi d'un précieux appendice rassemblant les sources littéraires, de cartes et d'un index. Il constitue une synthèse à jour et très utile sur un aspect important d'un conflit fondamental pour l'ascension de la puissance romaine.

Mathilde Simon.

Josiah Osgood, *Turia : a Roman Woman's Civil War* (Collection « Women in Antiquity ») : Oxford, Oxford University Press, 2014, 215 pages.

Il faut remercier J. Osgood d'avoir fait si bien revivre pour nous le destin de l'héroïne de la fameuse *laudatio Turiae*, dont l'intérêt ne se limite pas à la découverte d'une femme admirable : elle nous plonge aussi dans l'univers des femmes de la haute société romaine de l'époque. Les six premiers chapitres sont consacrés à éclairer minutieusement les étapes successives de sa vie à la lumière du contexte historique et social : vieil idéal matronal, crises des guerres civiles successives, paix du principat dans le cadre de l'idéologie augustéenne. Le dernier chapitre réunit l'ensemble des données pour brosser un portrait de cette épouse parfaite qui alliait les vertus traditionnellement féminines à des qualités reconnues généralement comme masculines, notamment le courage. En dépit du titre de l'ouvrage, la dame n'est jamais nommée Turia, pour l'excellente raison (mais elle n'est développée qu'au chap. 7) que, selon l'auteur, il ne s'agit pas de l'épouse de Q. Lucretius Vespillo, qui s'appelait Turia et accomplit des actes héroïques semblables à ceux de l'épouse de la *laudatio* ; Mommsen les avait identifiées l'une à l'autre. J. Osgood prouve, avec des arguments convaincants que l'hypothèse ne tient pas. Mais la ressemblance du destin des deux femmes montre que la prétendue Turia ne fut pas un cas exceptionnel. C'est ce qui fait tout l'intérêt du travail de J. Osgood. Il ne se borne pas à un commentaire historique destiné à éclairer le texte, si utile soit-il : l'étude est enrichie par un constant dialogue entre ce que nous apprend la *laudatio* de la vie de Turia et les multiples témoignages sur les épouses de l'époque, sources littéraires

(Correspondance de Cicéron et de Pline, élégies de Properce et de Stace, œuvres historiques de Dion Cassius et de Tacite, anecdotes morales de Valère Maxime) ou épigraphiques (épitaphes de Claudia et de Murdia). De fructueuses comparaisons avec d'autres femmes de ce temps comme Térentia, Octavie, Livie et bien d'autres offrent une perspective plus large sur le comportement des épouses à l'intérieur du couple et dans la vie publique, où elles prennent peu à peu une place importante. On aboutit à une véritable histoire de l'évolution de la place de la matrone dans la société romaine sur presque deux siècles.

Il en ressort que les circonstances critiques de l'époque des guerres civiles ont incité les femmes à franchir les limites du vieux statut matronal, sans toutefois en oublier les valeurs. Restées seules responsables de leur famille, elles ont dû prendre en mains la gestion des biens de leurs maris comme de leurs biens personnels, aller devant les tribunaux (notre héroïne poursuit les meurtriers de ses parents et défend l'héritage familial en justice), aider financièrement leurs époux absents ou exilés (Turia vend ses bijoux pour subvenir aux besoins de son époux), les cacher pour sauver leur vie quand ils étaient sur les listes de proscription, intervenir publiquement en leur faveur (après avoir imploré et obtenu la grâce de son mari auprès d'Octavien, l'héroïne de la *laudatio* se jette aux pieds de Lépide, qui la fait brutalement expulser) : des rôles que les Romains n'étaient pas habitués à leur voir jouer. Une fois la paix civile retrouvée par l'établissement du principat, cette évolution ne fut pas sans influer sur la politique d'Auguste, qui alliait un retour aux vertus traditionnelles, dans le cadre de la restauration morale et religieuse qu'il imposait (lois juliennes sur le mariage) à une reconnaissance officielle de la nouvelle place des femmes dans la société ; les honneurs publics accordés à sa femme Livie et à sa sœur Octavie en sont l'illustration, et ils devaient servir d'exemple à toute la classe dirigeante.

On regrettera que les références aux textes antiques soient presque toujours citées en traduction. L'auteur aurait en tout cas pu utiliser les mots latins quand ils n'ont pas d'équivalents en anglais comme *matrona* ou *pudicitia.* La notion de statut matronal n'apparaît nulle part ; or c'est bien de lui que traite l'étude : la vie de « Turia », comme celles de Térentia, Julie, Octavie, Livie et des autres, est une illustration de cette évolution du statut matronal causée par la nécessité que créèrent les guerres civiles en laissant aux mains des femmes le salut des familles et des biens pendant que les maris guerroyaient, vivaient en exil ou se cachaient. Ayant pris conscience de leurs capacités, les matrones ne pouvaient plus retrouver le statut de *custos domi* où les enfermait le *mos maiorum*. Désormais elles agissent aussi dans la sphère publique. Même si les vertus traditionnelles restent à l'honneur, elles sont devenues des partenaires et non plus des inférieures tenues par le devoir d'*obsequium.* On voit même la naissance — et surtout la reconnaissance — de l'amour conjugal. Les femmes ne sont plus fidèles par obligation mais par amour. L'auteur conclut sur l'évolution des relations entre les sexes à cette époque, jetant un pont entre la situation des femmes à Rome et à notre époque et renforçant le plaisir et l'intérêt que prendra le lecteur à cette évocation si vivante de la vie de « Turia ».

Nicole Boëls-Janssen.

L'Africa romana, 20 : *Momenti di continuità e rottura ; bilancio di trent'anni di convegni* « *L'Africa romana* », sous la direction de Paola Ruggeri : Rome, 2015, 3 volumes, 2584 pages.

Avec une régularité à laquelle nous nous sommes habitués, et pour laquelle nous devons féliciter Madame P. Ruggeri et le Recteur A. Mastino, voici la vingtième

livraison de l'*Africa romana*, cette publication que nul ne peut négliger s'il veut connaître l'Afrique antique et les pays de l'ouest méditerranéen (surtout la péninsule Ibérique et l'Italie). Il faut également les complimenter pour la qualité de la présentation.

Pour cette parution, les organisateurs avaient choisi de mettre en évidence l'apport des colloques précédents. Quelques auteurs seulement ont obéi à cette suggestion, Z. Ben Hadj pour la numismatique (p. 1063-1068), O. Aït Amara pour le peuplement de la Numidie (p. 568-580), S. de Larminat pour l'archéologie funéraire (p. 835-843), V. Gasperini pour le polythéisme (p. 923-929) et S. Fialon pour le christianisme (p. 1145-1183). Ces obéissants serviteurs de la science permettent de suivre l'évolution de la recherche par leurs utiles travaux d'historiographie.

Ces trois volumes s'ouvrent sur un rappel de nos collègues récemment décédés et sur des comptes rendus de publications récentes.

La période libyque est peu présente et la période punique à peine plus ; hélas, serait-on tenté de dire, mais le propos de la série est l'Afrique romaine. Pour le reste, cette dernière occupe en effet une place importante, et les publications s'attachent soit aux sources, soit aux synthèses. Pour les sources, l'archéologie en général se taille la part du lion. On constate que l'intérêt pour la mosaïque ne faiblit pas, surtout chez nos collègues espagnols et, dans ce domaine, on trouvera un texte intéressant du regretté J. M. Blázquez (p. 413-428 : les légendes homériques). La numismatique a également eu ses adeptes. Les études de synthèse concernent tous les domaines de l'histoire. Les sites, l'économie (et notamment les routes), la société, les lettres, les arts et les religions, tout est matière à publication. On retiendra, pour les études sociales, l'article de M. Mayer i Olivé (p. 1511-1520: les *Minicii Natales* entre Barcelone et l'Afrique) et, pour les lettres, d'É. Wolff (p. 1205-1215: l'*Anthologie latine*).

D'autres régions que l'Afrique ont donné matière à communications, par exemple la Cyrénaïque et l'Italie, mais relativement peu. On trouvera davantage de renseignements sur la péninsule Ibérique et notamment sur les Baléares, où fleurit une jeune école d'archéologues particulièrement dynamique. Bien évidemment, la Sardaigne est très présente dans ces 2500 pages, et elle domine le volume 3. Se retrouvent ici tous les thèmes abordés pour l'Afrique, avec toutefois deux dominantes, le recours à l'archéologie et les descriptions de sites. Parmi les auteurs les plus connus, se trouvent P. Bartoloni (p. 1781-1794 : la nécropole de Sulky), R. Zucca (p. 2041-2050 : un pont routier), M. A. Ibba (p. 2347-2352 : l'arrière-pays de Cagliari) et A. Boninu (p. 2071-2082 : Porto Torres).

Il n'est malheureusement pas possible de citer tous les auteurs de communications qui ont donné un texte à ces actes, car ils sont environ cent soixante-quinze ; qu'ils veuillent bien nous le pardonner ! À tous, nous disons tout l'intérêt qu'a suscité en nous cette lecture.

Yann Le Bohec.

Michel Blonski, *Se nettoyer à Rome (IIe s. avant J.-C. – IIe s. après J.-C.) : pratiques et enjeux* : Paris, Les Belles Lettres, 2014, 412 pages.

L'ouvrage de M. Blonski est une étude de nature anthropologique, sociale et psychologique. Réfléchir sur la notion de saleté dans le monde romain ouvre en fait de nombreux horizons en termes d'histoire culturelle et sociale. « La saleté trahit quelque chose qui n'est pas à sa place » écrit l'auteur ; elle est le fruit d'un traitement culturel. M. Blonski se concentre donc sur les sources littéraires : Plaute,

Martial, Sénèque, Stace, Lucrèce, Pline le Jeune pour la description de l'ambiance et de l'apparence des bains ; Cicéron, Ovide, Sénèque, Apulée, Epictète pour la justification explicite de lutter contre la saleté ; Celse, Scribonius Largus, Galien pour les justifications médicales. Les sources épigraphiques ne sont pas écartées, non plus que les sources archéologiques, mais le corpus littéraire (outre les auteurs mentionnés ci-dessus, M. Blonski puise en fait dans l'ensemble de la littérature) est suffisamment étendu pour justifier la concentration des efforts, d'autant que l'étude est souvent de nature lexicologique (c'est ce qui justifie aussi la part plus grande accordée aux textes latins). Moins justifiable, à notre avis, est la limite du IIe siècle ap. J.-C., qui ne correspond pas dans le domaine étudié à une étape quelconque.

L'étude est divisée en quatre parties. La première partie est une exploration lexicale : de quoi se lave-t-on ? Sont étudiés *sordes / squalor*, *spurcus / spurcitia*, *inluuies*, *immundus / immunditas*, *inquinare*. La seconde partie est une recherche sur les raisons pour lesquelles on estime, chez les Romains, que l'élimination de la saleté est une chose nécessaire. L'analyse est menée sous trois points de vue. D'abord celui de la justification médicale. L'interaction entre le corps humain et les micro-organismes n'est connue que depuis Pasteur, et M. Blonski montre que, si le bain est conseillé dans certains cas par les médecins de l'Antiquité, ce ne sont pas pour les mêmes raisons d'hygiène qu'aujourd'hui. L'auteur relève avec justesse que la relation bain / santé n'est pas mise au premier plan dans les inscriptions ou la décoration des thermes. Dans la médecine hippocratique, le bain apparaît comme un moyen normal de thérapie : c'est même un des « outils » fondamentaux du médecin mais il ne s'agit pas de la séquence thermale romaine. De même, chez Celse et Galien, le bain est bien une question d'hygiène de vie mais pas au sens où nous l'entendons aujourd'hui : ce n'est pas le nettoyage en lui-même qui donne la santé. L'analyse est ensuite menée du point de vue moral : la saleté est conçue et représentée dans les textes comme le signe d'un comportement d'abandon et de négligence. Rester propre est un *officium*. Mais dans certains cas, et c'est la troisième voie d'analyse, la saleté affichée est une « bonne » saleté : c'est le cas de la saleté du deuil et de la saleté « vertueuse » du travail et du combat.

La troisième partie explore plusieurs pistes concernant le *balneum* en tant que lieu. La question des origines est bien sûr évoquée avec la question du *balaneion* et du gymnase helléniques. L'un des aspects les plus essentiels du *balaneion* grec est que l'eau dont on s'y sert est chauffée et que l'atmosphère générale y est chaude. Il s'agit de bains collectifs mais avec des baignoires individuelles. Le gymnase, lui, est un lieu de sport, d'éducation civique, morale et intellectuelle, mais on y trouve aussi des installations de nettoyage, pour enlever la sueur après le bain, et des pièces chauffées pour le massage et la sudation. L'Italie connaît probablement la technique de l'hypocauste vers 175 av. J.-C., et le parcours balnéaire romain apparaît à la fin de la République. Ce qui fait la spécificité du *balneum* romain, qui correspond à la demande sociale italienne, c'est la possibilité d'y recourir à plusieurs procédés de nettoyage à la fois, y compris à une partie de ceux des Grecs, mais dans un nouveau cadre. M. Blonski termine cette partie avec une intéressante étude de textes de Plaute et de Sénèque (en particulier la *Lettre* 86, avec la description des vieux bains de Scipion l'Africain dans sa villa de Linterne). La quatrième partie est une analyse du lexique du nettoyage corporel. M. Blonski y montre comment le *balneum* est toujours associé au thème de la chaleur. Il étudie, en une sorte de contre-point à la première partie (« Dire le sale »), le vocabulaire des gestes du nettoyage (*lauare / lauatio* ; *abluere* ; *eluere* ; *tergere*), et il consacre tout un chapitre à une question généralement négligée par la recherche : celle des détergents. Une longue annexe de près de trente pages est consacrée à l'analyse des emplois de *mundus*, *lautus* et *purus*. L'ensemble de l'ouvrage est bien documenté, muni de conclusions partielles qui permettent de suivre

efficacement le développement de l'argumentation, mais il souffre d'une édition négligée : il y a deux chapitres 5… La typographie dans son ensemble, l'utilisation des grandes majuscules pour les noms propres modernes, en particulier, sont peu agréables. La présentation (corps des caractères, interlignes) est celle d'un tapuscrit, reproduit en l'état, plus que d'un ouvrage imprimé, ce qui étonne venant d'un grand éditeur comme Les Belles Lettres. Il n'en reste pas moins que c'est un livre très intéressant à lire, qui vient utilement compléter les ouvrages de référence portant sur l'architecture des thermes romains.

Philippe Fleury.

Robert Bedon (dir.), Confinia. *Confins et périphéries dans l'Occident romain* (*Caesarodunum*, n° XLV-XLVI) : Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2014, 617 pages.

Les organisateurs de ce colloque ont voulu appliquer à la recherche en histoire et littérature anciennes un concept qui a été conçu par des représentants d'une autre discipline, la « nouvelle géographie », à qui il est arrivé d'opposer le centre à la périphérie. C'est là une idée intéressante. Pour l'approfondir, ils ont rassemblé trois auteurs de synthèses, quatre spécialistes des sources et beaucoup d'autres chercheurs invités à s'exprimer sur la Gaule, la péninsule Ibérique et l'Afrique. Ils annoncent pour un prochain congrès des études sur « les confins nordiques » (la Bretagne ? les pays d'au-delà de l'empire ? et pourquoi seulement le domaine septentrional ? il faut espérer que l'Orient ne sera pas oublié).

Pour entrer dans le sujet (R. Bedon, G. Moitrieux et J. France), il faut définir le vocabulaire, expliquer les notions de périphérie, confins et frontières. Pour le mot *limes*, nous rappelons qu'il n'est pas « mal employé » ; il est purement et simplement anachronique. Quoi qu'il en soit, cette recherche conduit à poser deux problèmes majeurs, la définition du barbare et l'existence d'un impérialisme (qui a été niée par P. Veyne, *MÉFR*, 87, 2, p. 793-855, injustement oublié).

La question des sources a été abordée à travers les textes, surtout, ce dont personne ne se plaindra. Une étude essaie de définir le *prouincialis* dans les recueils de lois (R.W. Mathisen), ce qui complète bien celle dont nous venons de parler et qui a été consacrée au barbare (on verra aussi Y. Benferhat, citée plus loin). Les géographes anciens croyaient qu'il existait des limites infranchissables, mers et montagnes notamment. Ils auraient pu inspirer les adeptes de la « nouvelle géographie », car ils n'ont pas négligé la périphérie ; le cas de Pomponius Mela est caractéristique de cet intérêt. Dans cette série d'enquêtes, celle qui paraît la plus intéressante revient sur la notion de barbare, mais dans l'œuvre de Tacite (Y. Benferhat).

La plus grosse partie de ce livre est consacrée à des études locales ou régionales, d'intérêt inégal, et la part du lion a été attribuée à la Gaule. Dans l'examen de l'iconographie lapidaire des périphéries, la tentation est grande d'y voir une forme de « résistance » ; mais l'auteur invite à la plus grande prudence (G. Moitrieux). Il est, au demeurant, difficile de lui donner tort, car ce mot est passablement anachronique, et on ne voit pas bien pourquoi les habitants de la périphérie « résisteraient » aux habitants du centre. Après ces généralités, les communications peuvent être réparties entre trois rubriques, la religion, des sites et des régions. La première permet de retrouver la triade capitoline et ses sanctuaires, les divinités de la Vôge et de l'arc jurassien (H. Walter). Parmi les principaux sites gaulois figurent Guérande, Cassinomagus des Lémovices, à savoir Chassenon, en Charente, et Alba, site où nous sommes invités à montrer la plus grande prudence à l'égard des dits « sanctuaires de

limites » (B. Rémy, toujours sage et savant) ; ce point de vue est à notre avis très raisonnable. En ce qui concerne les régions abordées dans ce livre, elles sont au nombre de trois : le territoire des Bituriges Cubes, l'Aquitaine méridionale et les Pyrénées orientales. Sans doute pour imiter un vocabulaire à la mode, emprunté aux sciences sociales, les uns sont partis « à la recherche de marqueurs », alors que les autres se prononcent « pour une approche positive ».

La péninsule Ibérique a moins séduit et n'a donné matière qu'à trois études. Elle était toute entière considérée comme marginale, avec une particularité, être un Eldorado (E. Bedon). Les deux autres sujets présentent moins d'intérêt : l'onomastique des « indigènes », mot qui n'est peut-être pas très approprié, et les activités des ambassades romaines dans ce pays à l'époque républicaine, sujet mal relié au thème général, si ce n'est qu'elles allaient vers les confins occidentaux de l'empire.

Finalement, l'Afrique a un peu plus intéressé que l'Hispanie, avec quatre études. La découverte des paysages de confins, dans Pline l'Ancien, Pomponius Méla et les chorographes, aboutit à la description d'« anti-paysages » ; cette expression ésotérique désigne des milieux hostiles et désolés. Vient ensuite une étude extraordinaire. L'auteur se penche sur le cas des *limitanei* en Afrique et réalise l'exploit de ne pas citer une seule fois la *Notitia dignitatum*, ni aucun des travaux récents consacrés aux *limitanei* en Afrique (« L'armée romaine d'Afrique de Dioclétien à Valentinien I^er^ », dans Y. Le Bohec et C. Wolff, *L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien I^er^*. Actes du congrès international de Lyon, 12-14 septembre 2002 : Lyon, 2004, p. 251-265 ; « L'armée romaine d'Afrique de 375 à 439 : mythes et réalités », dans A. S. Lewin *et alii*, *The Late Roman Army in the Near East from Diocletian to the Arab Conquest*. Proceedings of a Colloquium held at Potenza, Acerenza and Matera, Italy, May 2005 [Collection « BAR, Internat. Series », n° 1717] : Oxford, 2007, p. 431-441) et à ces soldats en général (« *Limitanei* et *comitatenses*. Critique de la thèse de Theodor Mommsen », *Latomus*, 66/3, 2007, p. 659-672). Par bonheur, l'étude suivante, qui est consacrée aux confins méridionaux (J.-P. Laporte), est érudite et très fouillée. Elle aboutit à la conclusion qu'il faut distinguer les situations en fonction des lieux et des époques ; on y trouvera beaucoup de références. Nous rappelons que le Sahara de l'Antiquité constituait un vrai obstacle ; l'Afrique n'était pas comme la Bretagne ou l'Écosse, qui avaient des voisins proches, Calédoniens et Germains. Aucune découverte significative de monnaies ou de céramiques romaines n'a encore été faite au sud de ce désert. Enfin, l'intégration des élites en Numidie est expliquée par de nombreux facteurs, mais ce sujet éloigne le lecteur des confins.

Au total, cet ouvrage apporte quelques belles pierres à un édifice, malgré des communications inégales, ce qui est le lot commun des colloques.

Yann Le Bohec.

Yann Le Bohec, *La guerre romaine ; 58 avant J.-C. – 235 après J.-C.* (Collection « L'art de la guerre ») : Paris, Tallandier, 2014, 448 pages.

Écrit par notre meilleur spécialiste de l'armée romaine, la meilleure du monde antique, ce livre est à la fois une somme et un manuel : somme de tout ce que nous savons sur la manière romaine de faire la guerre, manuel du soldat (et officier) romain. Son dessein, réalisé pleinement, est de traiter de cette armée du Haut Empire, réformée par Auguste, puis par Septime Sévère. Du coup, les limites chronologiques qu'il se pose font un peu problème. Car la période s'achève traditionnellement en 284, non en 235 ; et d'ailleurs Y. Le Bohec ne se prive pas (p. 315 *sq*.)

de déborder ses propres limites pour évoquer les guerres postérieures. L'explication, il est vrai, est qu'à partir de la mort d'Alexandre Sévère, l'empire, et donc l'armée, entrent en crise profonde et durable. D'autre part, on comprend bien que Y. Le Bohec ait tenu à ne pas se priver du précieux apport pour son sujet du *Bellum Gallicum* de César, qui commence en 58 av. J.-C. ; mais, tant qu'à faire, il eût été intéressant aussi, du coup, de remonter à peine plus haut pour parler de la pacification de la Méditerranée par Pompée. Regrets minimes, au demeurant, et qui n'ôtent rien aux qualités de l'ouvrage.

Le Prologue déplore la trop longue indifférence des Français à l'histoire militaire, où excellent les Anglo-Saxons, avant de présenter les sources principales (de Polybe à Végèce), sans oublier l'apport de l'archéologie et des sciences auxiliaires de l'histoire ; il se termine par un bref rappel des grands noms de la polémologie et la « machélogie ».

Le premier chapitre décrit l'armée, réorganisée au début du Principat comme une armée de métier, en tant qu'institution : garnisons de Rome, armée des frontières, marine, détachements, supplétifs. Suit l'inventaire des légions, avec leur emplacement, puis la hiérarchie, les charges militaires, les services, l'administration, qui mettent en valeur la modernité de l'armée romaine ; enfin le recrutement montre l'insertion de l'armée dans la société et l'importance progressivement accrue du recrutement provincial, surtout occidental.

Le chapitre II traite de l'environnement de la guerre. Pourquoi les Romains faisaient-ils la guerre ? Y. Le Bohec distingue cinq causes : militaire (avec la question de l'impérialisme romain, contradictoire avec la prétention à ne faire que des guerres défensives) ; politique (respect des traités) ; économique (butin pour le soldat, tribut pour l'État) ; sociétale (l'obligation de *uirtus*) ; psychologique (le *metus hostilis* notamment). Ce que ne dit pas l'auteur, c'est que la dernière cause recoupe la première, dans la mesure où, le plus souvent, la guerre romaine me paraît résulter d'une mentalité que je qualifierais d'« impérialiste assiégé ». Il inclut d'autre part dans cette recherche des causes celles de la guerre civile, qui, selon moi, auraient dû être traitées à part. En face, les ennemis de Rome se battaient pour des raisons assez semblables, mais se rebellaient pour des raisons différentes : désir de recouvrer la « liberté » (= l'état antérieur), refus du tribut, du *dilectus.* Seuls les Juifs se battaient, en plus et surtout, pour leur religion. Quant aux Bretons, ils furent des ennemis acharnés, mais mineurs, les ennemis majeurs étant les Germains et les « Iraniens » (cet anachronisme volontaire désigne les dynasties qui se succédèrent dans l'empire perse). Pour l'idéologie impériale, la guerre étant en soi un mal (et la guerre civile un mal absolu), c'est la Paix qui, dès Auguste, fut magnifiée, divinisée, mais résultant de la victoire au terme du *bellum iustum*, accompagnée idéalement de *fides* et de *clementia.* Ni militaristes ni pacifistes, les Romains, dit l'auteur, préféraient la paix, mais faisaient la guerre sans état d'âme. Cette affirmation doit être nuancée : un État où les consuls de la République, sortant de charge, juraient avoir « conservé », mais — mieux ! — « augmenté » l'empire, me semble avoir eu une conception expansionniste de lui-même. Y. Le Bohec décrit ensuite les rituels religieux qui scandaient la saison de la guerre, et la protection juridique du soldat ; quant au *belli ius*, il était passablement différent du nôtre, du moins en Occident : frapper un ennemi de dos ou à terre était légitime, comme le massacre et le viol. La philosophie, quoi qu'en dise l'auteur, ne semble avoir guère eu de part dans tout cela. On examine enfin le rôle civil de l'armée, dans la politique, l'économie, la société, la culture et la religion.

Le chap. III (« Vers le combat ») décrit la vie quotidienne du soldat : relations avec les civils, service, discipline (aux deux sens d'apprentissage du métier et d'obéissance) et ses ratés (mollesse, mutinerie, désertion) durement réprimés. Les

pages consacrées à l'équipement, à l'exercice, au camp et au fonctionnement des services (logistique, génie, renseignement, transmissions, service de santé et train des équipages) montrent excellemment la « modernité » de l'armée romaine. Puis viennent les préliminaires avant la bataille : marche au combat, politique et diplomatie impériales avant la guerre.

On entre dans le vif du sujet avec le chap. IV (« La tactique »), pour laquelle le latin n'a pas de mot spécifique *(consilium, ratio)*. L'idéal est évidemment la bataille rangée, dont l'auteur décrit avec minutie les phases et les variantes. À défaut, le siège : à l'école des Grecs, les Romains étaient passés maîtres dans la poliorcétique, tant défensive qu'offensive, le modèle du genre étant Alésia. Mais ils pratiquèrent aussi d'autres formes de combat : la gesticulation, le combat de rues, en montagne, de nuit, et même des formes rudimentaires de guerre biologique et chimique, ainsi que la guérilla *(alia ratio)* et la contre-guérilla — guerre asymétrique à laquelle les Romains surent s'adapter avec succès. Quant aux grands combats navals, s'ils disparaissent après Actium, la marine n'en joua pas moins un rôle essentiel dans la logistique, les opérations combinées et la surveillance des côtes. On aurait aimé, sur elle, un développement plus ample que la douzaine de pages qui lui est consacrée en tout, avec une bibliographie quelque peu vieillotte, qui s'arrête à M. Reddé et ne prend pas en compte les travaux récents de l'école américaine, menée par W.M. Murray. Elle est un peu la parente pauvre du livre, avec l'artillerie (cinq pages), plus importante que ne le disent les sources anciennes, attachées à la forme « noble » du combat, mais qui laissent parfois filtrer cette réalité : ainsi à Gergovie, où les deux légions laissées au camp par César n'arrivèrent à tenir que grâce au pilonnage de l'ennemi par leur artillerie (Caes., *BG*, 7, 41, 3).

Le dernier chapitre (« La stratégie »), pose d'abord le problème de son existence même pour les Romains, qui, non plus que les Grecs, ne l'ont jamais ni conceptualisée, ni théorisée. Fort justement, l'auteur estime que, s'ils n'ont pas connu la « grande stratégie », ils n'en ont pas moins pratiqué, à la Monsieur Jourdain, une « petite stratégie ». Revenant sur le problème de l'impérialisme romain, il le définit excellemment comme « un accouplement contre nature » entre une tradition défensive et un expansionnisme justifié idéologiquement par la vocation de « gendarme du monde » et la conviction que, la civilisation romaine étant la meilleure, son adoption par les autres peuples leur était bénéfique — ce qui, reconnaissons-le, n'était généralement pas jugé faux par les intéressés eux-mêmes, grâce à l'intelligente politique romaine de la carotte et du bâton. Même la géostratégie n'était pas étrangère aux Romains, sensible dans leur manière de mener la « grande guerre » comme la « petite guerre ». Quant à la souplesse de l'organisation de la frontière militaire de l'Empire — improprement appelée *limes* — l'auteur la décrit longuement, à juste titre, schémas et iconographie à l'appui, comme une réussite qui a assuré durablement la Paix romaine, chère à P. Petit, et dont ce livre se veut le pendant, à la fois en réplique et en hommage. On regrettera seulement qu'on n'ait pour suivre sa démonstration qu'une carte minuscule de l'Empire romain.

Quelques pages résument en épilogue les forces et les faiblesses de l'armée romaine et expliquent son effondrement final. La bibliographie est bien ciblée et assez à jour, mais on aurait aimé y voir figurer (ou dans les notes) les noms des auteurs dont Y. Le Bohec pourfend les opinions qu'il juge erronées, en général avec raison. Enfin deux *indices* (noms propres et noms communs, le second très utile) terminent ce livre, dont on a oublié de dire qu'il est bien écrit, à la fois avec sérieux et avec humour, ce qui n'est pas le cas de tous les ouvrages universitaires. Nul doute qu'il sera lu avec profit aussi bien par le spécialiste que par l'étudiant.

Paul M. Martin.

Agnès Bérenger, *Le métier de gouverneur dans l'empire romain : de César à Dioclétien* (Collection « De l'archéologie à l'histoire », n° 62) : Paris, De Boccard, 2014, 535 pages.

En 1976, Claude Nicolet publiait un livre qui fit un certain bruit et qui s'intitulait *Le métier de citoyen dans la Rome républicaine*. Son auteur se proposait d'y étudier au quotidien les activités, ou les obligations, si l'on préfère, des citoyens romains dans les différents domaines où ils étaient impliqués. Les chapitres, de longueur très variable, s'intitulaient « *Ciuitas* », « *Census* », « *Militia* », « *Arma et toga* », « *Miles improbus* », « *Aerarium* », « *Comitia* », « *Libertas* », « *Popularitas* ». L'image que nous pouvions avoir du statut et de la vie quotidienne des citoyens romains s'en trouvait profondément modifiée et rectifiée. C'est à un effort historique semblable que nous convie Agnès Bérenger, en centrant cette fois la notion de « métier » sur les occupations et les obligations des gouverneurs de province dans l'empire romain. Le découpage chronologique, de César à Dioclétien, est satisfaisant, même si l'on pouvait, à la rigueur, remonter jusqu'à la *lex Pompeia*, dont l'influence se fit sentir dans les provinces orientales longtemps après la mort de son auteur.

Dans l'ensemble des compétences des gouverneurs, l'auteur distingue quatre domaines, qui font l'objet des chapitres 4 à 7. Il s'agit d'abord de rendre la justice (chap. 4) ; puis de maintenir l'ordre et de réprimer le banditisme (chap. 5) ; ensuite de préserver la *pax deorum*, donc d'assurer les fonctionnement correct des institutions et des fêtes religieuses (chap. 6) ; enfin de contrôler la province, en fait de superviser les finances des cités (chap. 7). Mais un gouverneur ne tombe pas du ciel : il faut qu'il soit désigné, puis qu'il se rende sur place. Le rôle du chap. 1er est précisément de mettre sous nos yeux ces aspects très concrets de la vie de l'Empire, et ce sont eux qui nous ont le plus intéressé. Car une fois désigné, le futur gouverneur de province devait se livrer à tout un ensemble d'activités préparatoires : choisir ses collaborateurs, s'informer sur sa province, organiser la cérémonie de la *profectio*, recevoir les *mandata* de l'empereur, partir (cette fois-ci pour de bon ; et l'on sait combien Pline le Jeune a souffert des vents étésiens, qui lui furent contraires, et de la chaleur qui l'accabla pendant les étapes terrestres) et se soumettre à la cérémonie de l'entrée dans sa province, etc. Les chap. 2 et 3 complètent ce tableau des pouvoirs et des ressources allouées aux gouverneurs. Le chap. 2 évoque les pouvoirs (l'*imperium*, le *ius gladii*, le *ius edicendi*) et décrit les normes qui encadraient leur exercice. Quant au chap. 3, il énumère les ressources allouées aux gouverneurs, principalement les « ressources humaines » (une notion très moderne) : appariteurs, scribes, licteurs, etc., mais aussi soldats de différentes catégories, médecins, interprètes et autres. Nous découvrons ainsi que l'encadrement plus ou moins proche d'un gouverneur pouvait se monter, selon l'importance de la province, à un total compris entre environ 100 et 300 personnes, ce qui est considérable : les milieux du pouvoir, dans la plus lointaine province, grouillaient de vie, et les personnages qui fréquentaient par là n'étaient pas forcément tous animés des meilleures intentions.

Il restait donc à mettre en lumière les pressions de toutes origines qui pouvaient s'exercer sur les gouverneurs de provinces : pressions venues des notables locaux ou, aussi bien, de pauvres hères qui n'hésitaient pas à interpeller le gouverneur lors de ses déplacements ou à pénétrer de force dans son *cubiculum*, et c'est le rôle du chap. 9 ; pressions exercées par le pouvoir impérial ou le Sénat de Rome, et c'est ce qu'évoque le chap. 10. Au total, nous gagnons ainsi une vue non seulement structurelle, mais aussi dynamique du « métier » de gouverneur. Cette vue d'ensemble se fonde sur une bibliographie (p. 437 *sqq*.) d'une abondance considérable. Celle-ci

énumère d'abord les « sources », littéraires, juridiques, épigraphiques et papyrologiques, avant de passer aux « études ». Parmi les sources littéraires, la prédominance est accordée à la CUF, et c'est normal. En revanche, si les textes relatant les passions et les martyres chrétiens sont bien représentés, nous avons été surpris de constater l'absence de référence au Nouveau Testament, à l'exception d'une traduction des *Actes des Apôtres* parue aux Belles Lettres en 1982. Et, pourtant, rien que dans les trois Évangiles synoptiques, de Marc, Matthieu et Luc, avec Ponce Pilate, et Barabbas, et l'un ou l'autre centurion, et quelques *latrones*, dont ceux qui furent crucifiés de part et d'autre de Jésus, on voit qu'il y avait de quoi faire ! Pour la commodité de son maniement et la solidité de son établissement du texte, nous proposerions volontiers le *Novum Testamentum Graece et Latine* d'Eberhard Nestle (nombreuses rééditions). Dans la catégorie des auteurs païens, deux petites surprises nous attendaient. À la rubrique « Pline l'Ancien », l'auteur cite notre édition du livre III, mais sous sa première version, parue en 1998. Or, à la suite de l'incendie qui a ravagé les stocks de la maison d'édition, nous avons pu donner en 2004 une 2e édition du même livre III, corrigée et notablement enrichie (une quarantaine de pages, tout de même !). Une deuxième surprise nous est venue de Pline le Jeune : pour les livres I à IX des *Lettres*, l'auteur ne connaît que l'édition d'Anne-Marie Guillemin, 3 vol., Paris, CUF, 1927-1928. Mais il se trouve que nous avons donné une nouvelle édition de ces textes, accompagnée d'un commentaire, en collaboration avec Nicole Méthy, en 3 volumes également : Paris, CUF, 2009, 2011 et 2012. Et nous pouvons annoncer pour une date assez proche la nouvelle publication du vol. 4, contenant la correspondance de Pline avec l'empereur Trajan. Mais ce ne sont là que des détails. Globalement on peut se demander s'il n'aurait pas été plus commode, et chronologiquement plus sûr, de dire en une simple phrase que les auteurs anciens étaient cités, sauf indication contraire, d'après les catalogues des éditions Les Belles Lettres pour la CUF, d'une part, et des Éditions du Cerf pour la collection des Sources Chrétiennes, d'autre part.

La bibliographie des « études » occupe les p. 448-520, ce qui est considérable, malgré une typographie assez généreuse. Elle est suivie d'un « index des sources » qui montre très clairement que les principaux auteurs littéraires exploités sont Cicéron, Dion Cassius, Dion Chrysostome, Martial, Pline l'Ancien, Pline le Jeune, Suétone et Tacite.

La satisfaction que nous avons éprouvée à la lecture de ce magnifique ouvrage n'est guère tempérée par son style un peu trop proche de l'oralité, et quelques fautes de frappe (p. 9, « voir même » au lieu de « voire même » ; p. 12, « m'a conduit » au lieu de « m'a conduite » ; p. 15, « revenir dessus » au lieu d' « y revenir » ; p. 222, « demandent... à ce que »). Le mérite d'Agnès Bérenger est de nous montrer, en une synthèse puissante, comment Rome a réussi à gouverner un immense empire, avec les moyens de l'époque, et Dieu sait s'ils étaient rudimentaires ! Malgré la lenteur des moyens de communication, malgré les risques de fraude dus à la faiblesse des supports écrits et à l'insuffisance de l'archivage des textes, malgré les insuffisances des techniques financières, malgré les interférences constantes entre la sphère publique et la sphère privée (mais cela est de toutes les époques), Rome a réussi à administrer, et donc à pacifier et à faire vivre un des plus vastes empires qui aient jamais été constitués de mémoire d'homme. Agnès Bérenger nous fait entrevoir quelques-unes des raisons de ce succès : les gouverneurs de provinces étaient en première ligne dans ce combat contre la barbarie, et l'historienne du xxie siècle leur rend un hommage mérité.

Hubert Zehnacker.

Nicolas Tran, Dominus tabernae : *le statut de travail des artisans et des commerçants de l'Occident romain (Ier siècle av. J.-C. – IIIe siècle ap. J.-C.)* (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, n° 360) : Rome, École Française de Rome, 2013, VIII et 416 pages.

L'ouvrage de N. Tran traite, comme il le dit lui-même, des « gens ordinaires », numériquement plus représentatifs de la population romaine que les aristocrates et les notables, mais moins étudiés, ne serait-ce que parce qu'ils sont moins présents dans les sources. N. Tran tire cependant le meilleur parti des sources qu'il a pu réunir : épigraphie, textes juridiques, édit de Dioclétien, publications archéologiques. L'étude porte sur l'Occident romain à la fin de l'époque républicaine et sous le principat, mais l'auteur puise aussi, au moins à titre de comparaison, dans les sources de la partie orientale de l'empire. Cherchant à comprendre le statut de travail des artisans et commerçants romains, dans une démarche à la fois sociologique et microéconomique, il montre comment le monde du travail romain n'est pas un ensemble homogène et uniformément humble mais au contraire un ensemble très hiérarchisé. Il aborde successivement les structures des entreprises, les cultures professionnelles et le quotidien du travail. Dans la première partie (« Les entreprises artisanales et commerciales romaines »), N. Tran fait d'abord une étude lexicologique : comment désigne-t-on les entreprises et les entrepreneurs, les ateliers et les ouvriers ? On y trouve ainsi une étude très fine des expressions *tabernae instructae, tabernam excercere, dominus* (ou *magister*) *tabernae*, des mots *negotatio, officina, officinator, institor, societas, socius, manceps, conductor, redemptor*… N. Tran s'intéresse ensuite à la nature de la main d'œuvre des ateliers et des commerces (femmes et fils d'hommes de métier, esclaves, travailleurs loués) et aux modes de gouvernance de la main d'œuvre, notamment au *ius imperandi* de l'entrepreneur romain. La deuxième partie de l'ouvrage (« La culture professionnelle des artisans et des commerçants romains ») traite d'abord de la question de l'apprentissage : comment se transmettaient les savoir-faire ? Comment les jeunes étaient-ils formés aux métiers de l'artisanat et du commerce ? Quelles étaient les structures matérielles et juridiques de l'apprentissage ? N. Tran aborde ensuite le fameux thème du « mépris du travail manuel ». Il montre comment ce topos émane en fait de l'élite et qu'il y a bien dans les classes moyennes une valorisation du profit. Le premier chapitre de la troisième partie (« Des hommes d'argent enracinés dans la ville ») est consacré aux hiérarchies socio-économiques dans le monde du travail urbain. Cicéron, dans le *De officiis*, faisait déjà une distinction entre le « petit commerce » (*mercatura tenuis*) et le « grand commerce » (*mercatura magna et copiosa*), le premier constituant une activité sordide, le second ne méritant pas d'être blâmé. N. Tran étudie le cadre de vie de ce monde du travail. Les *tabernae* sont perçues avant tout comme des lieux de commerce, mais ce sont aussi des lieux d'artisanat et de production. Elles peuvent être liées à l'habitat ou en être dissociées, et le dernier chapitre porte sur les commerces et ateliers établis dans les *domus* à *atrium*. N. Tran a réalisé là un excellent ouvrage scientifique, parfaitement documenté, bien illustré, avec une bibliographie abondante et un système de référencement sans failles. C'est désormais un instrument de travail incontournable (et passionnant à lire) pour un aspect de la civilisation romaine relativement méconnu.

Philippe Fleury.

Philippe Le Doze, *Mécène : ombres et flamboyances* : Paris, Les Belles Lettres, 2014, 308 pages.

Le titre lui-même indique la volonté de percer le mystère d'une personnalité : une « individualité » puissante dans « une société éminemment normative » (Avant-propos).Tout au plus fera-t-on remarquer que la société dans laquelle Mécène se forme est une société perturbée par les désordres politiques et l'anarchie morale, et ouverte à la « restauration augustéenne ». L'auteur, qui a rédigé une brillante synthèse sur « la poésie et la culture politique » de l'époque (Rome, École française de Rome, 2014), possédait tout le dossier historiographique et littéraire pour composer une biographie objective et un essai d'exploration psychologique. Le plan global, ternaire, étudie successivement « Le politique », « Le protecteur des lettres latines », « Les "singularités" » — en bref les zones de mystère d'une personnalité complexe.

Il n'est pas paradoxal de commencer par « le politique », même si les clichés insistent sur le refus des astreintes politiques chez un chevalier qui a préféré le pouvoir des conseillers et des confidents aux honneurs du « cursus » classique. D'abord les débuts, les « premiers pas » (p. 19 *sqq*.). Ce chapitre authentifie le témoignage des *Élégies à Mécène*, replacées dans leur contexte historique (p. 193-195), corroboré par Properce II, 1 : le « dilettante » a eu des velléités héroïques, et il a participé à la « geste » d'Octave, même si sa participation directe à Philippes et à Modène reste bien problématique, sauf pour Philippes (p. 34). Il est certain que Mécène a joué, dans la victoire, un rôle modérateur et qu'il a observé lui-même le drame de la Cisalpine expropriée. L'analyse de « l'action diplomatique » de Mécène est étayée par des textes plus probants, notamment les *Emphylia* d'Appien (p. 38 *sqq*.). Toutes ces mises au point historiographiques, ainsi que celles qui concernent la guerre de Sicile et la participation à Actium (p. 47 *sqq*.), se recommandent par la rigueur dans l'utilisation des sources. L'héritage de la tradition « militaire » étrusque chez Mécène n'est pas simple flatterie poétique, et Mécène semble avoir été à Actium. Dans cette section, on retiendra la longue exégèse des pouvoirs exceptionnels « délégués » à Mécène (et à Agrippa), lors de la guerre de Sicile et après Actium (p. 56 *sqq*.) : elle aboutit à poser, précédents républicains à l'appui (Pompée ; Oppius et Balbus), le problème des « délégations » et pouvoirs parallèles, notamment celui de « l'origine et légitimité des pouvoirs de Mécène » (p. 65 *sqq*.). Justifiés par la période d'illégalité révolutionnaire, cautionnés par la *lex Titia*, ils étonneraient pour la suite, entre 31 et 29, s'ils ne précédaient la remise en ordre politique des années 28-27. L'auteur a raison de noter (p. 71) que jamais les fondés de pouvoir césariens n'eurent « de réels pouvoirs politiques ». On s'achemine donc, selon le schéma de Dion Cassius, à une sorte d'absolutisme, dont la *Lex curiata* de 70 démontre l'origine augustéenne. Le chap. III/1 sur « la retraite politique » (p. 73 *sqq*.) analyse, avec toutes les nuances qui s'imposent, une conquête de l'*otium* politique qui ne masque pas une disgrâce, mais répond à de multiples facteurs : le dilettantisme littéraire (p. 76), le refus de la « normalisation » des années 29 — illustré par le refus de la préfecture. Les données du tempérament, l'oscillation « bipolaire » entre l'hyperactivité et la dépression, relevées avec pertinence dans le « portrait de Mécène » de la troisième partie (p. 193-195), se conjuguent avec un autre facteur, l'héritage de la sagesse épicurienne : l'aspect politique, le devoir d'engagement provisoire sera fort bien explicité (*ibid.*, p. 207 et 217). Il faudrait revenir en détail sur la longue analyse de cette « pensée politique de Mécène » (p. 103 *sqq*.). Dominée par les controverses sur l'historicité de l'antilogie, reconstituée, de Dion Cassius (LII, 14 *sqq*.), la longue exégèse de Le Doze se révèle fidèle et précise : la stylisation oratoire de l'antilogie exagère, certes, le « républicanisme » d'Agrippa (p. 105), mais on ne saurait contester qu'il y eut à l'époque une tentation « démocratique » (accession de Cicéron fils

au consulat ; opposition cryptée des écoles de rhétorique et exaltation de la *libertas*) ; cela ne masquera pas le fait que la rhétorique habille des débats et des mouvements d'opinion contemporains de la « remise en ordre » de 28-27 ; les idées de Mécène sont à juste titre créditées d'une exactitude idéologique certaine. Horace a confirmé que son illustre ami avait des préoccupations constitutionnelles pour le *status ciuitatis*. Mécène illustre la tolérance sceptique du Jardin pour les régimes non tyranniques, aboutissant à un monarchisme de raison ou de pis-aller ; il ne faut pas non plus sous-estimer, dans les méfaits de l'*ochlocratie* (p. 106-107), les critiques platoniciennes de la déviation « démocratique ».

La deuxième partie, consacrée au protectorat littéraire, débute (p. 115 *sqq*.) par une analyse, juste, d'une dégradation de la République qui appelait une réaction « patriotique ». Mécène et son entourage étaient certainement inquiets de la montée de l'incivisme, de la violence politique, de la « ruine des lois religieuses et morales » — une décadence qui appelait une restauration (déjà l'idéologie cicéronienne la préconisait). Dans ce contexte, l'auteur, qui explicite le péril culturel barbare, majore peut-être « la rivalité avec les Grecs », longuement développée et de manière un peu digressive (p. 124 *sqq*.) ; ce précis de l'hellénisme à Rome a le mérite de souligner les contradictions d'un impérialisme civilisateur, dominant politiquement un monde culturellement supérieur. Il en résultait, depuis la génération cicéronienne, la disparition du confort intellectuel romain : sans complexes dans le domaine du droit et de l'art militaire, les Romains, dans les *prooemia* philosophiques de l'Arpinate, confessaient un retard culturel, sensible également en poésie, dans la « grande poésie » (d'où l'attente constante d'un homérisme latin susceptible d'exalter la grandeur du régime d'Actium et son enracinement national). Au chapitre des « réussites », recensées (p. 186 *sqq*.), il conviendra de rattacher les grands bilans de la latinisation de la poésie et du comparatisme gréco-romain que seront, au-delà du protectorat datable de Mécène, les grandes *Epîtres* horatiennes du livre II. Le divorce entre l'impérialisme et la culture appelait une confrontation et une émulation créatrice que Le Doze a fort bien étudiée. Le « dessein » global de Mécène, désireux « de promouvoir la poésie », est clair (p. 131 *sqq*.), comme l'intention de bénéficier de l'illustration des « dédicaces » — analyse probante ; le souci de trouver un substitut du decorum politique (p. 139) est moins évident, et, de toute manière, le problème essentiel est celui de la forme prise par le « protectorat littéraire ». L'antinomie domine, depuis l'Antiquité, entre la commandite aristocratique autoritaire, et le « compagnonnage » libéral : il fait l'objet d'un riche chapitre VI, qui suit les analyses nuancées du chapitre V (p. 133 *sqq*.), restituant au « patronage » son esprit libéral — par opposition à la lecture trop dirigiste de R. Syme. L'historique des relations privilégiées de Mécène avec Varius, Horace, Virgile, Properce (chap. VI, p. 167 *sqq*.) est justement portée au compte des « réussites du compagnonnage littéraire », dans lequel prévaut le respect de la « liberté d'inspiration » (p. 157). Ces analyses seront enrichies, dans la troisième partie (chap. VIII, p. 229 *sqq*.), d'une excellente synthèse, qu'on attendait ici, sur « Mécène et son cercle ». Or il s'agit surtout, à ce niveau de l'ouvrage, du « premier cercle de Mécène » ; l'étude précise du commerce d'allusions, de « récusations » et de « prétéritions » entre le protecteur et ses poètes révèle des méandres dialectiques souvent étudiés. Le protectorat patriotique et augustéen exercé par Mécène a achoppé sur le dogme des *ingenia*, cher à Horace, et qu'il avait lui-même cautionné. L'avènement de la « grande poésie », lyrique ou épique, sera laborieux et différé : que Mécène ait été satisfait de voir l'*Énéide* sortir des limbes (p. 175) ne doit pas oblitérer le fait qu'au protectorat, mi-libéral et mi-impérieux, de Mécène se substituera le dirigisme augustéen, plus axé sur le « programme national », pour la grande épopée de Rome et de la *gens Iulia*, pour le lyrisme patriotique du « dernier Properce ». On adhérera aux analyses qui soulignent

la variété des curiosités, approfondie ultérieurement (chap. VIII, p. 229 *sqq*.) par l'étude du « cercle de Mécène » : il s'agit du noyau primordial, cimenté par une amitié qui doit beaucoup à la *philia* épicurienne (p. 234 *sqq*.). Il faudra revenir sur la question globale de l' « épicurisme » de Mécène.

On attendait un « portrait de Mécène », et la troisième partie nous le livre (chap. VII, p. 193 *sqq*.), les énigmes d'une personnalité dépassant la simple historicité. Éternelle oscillation des *praxeis* et de l'*ethos* de l'historiographie hellénistique… Ce chapitre fait le point avec pertinence sur la crédibilité des *Élégies à Mécène* et de leurs connotations biographiques : peut-être faudrait-il approfondir (voir p. 199) le dossier médical d'une vieillesse douloureuse. L'épicurisme de Mécène et son ascendance étrusque sont repris avec une étude rigoureuse des textes, y compris philosophiques ; on relève comme très positive (Pline, *NH*, XIX, 2, p. 205) la référence à un épicurisme « sociologique » — autant que doctrinal — qui justifie l'*otium* intraurbain du solitaire de l'Esquilin. Mécène est très bien réinséré dans la lignée des épicuriens imparfaits... évoqués par Lucrèce, et les *Fragments* sont interprétés comme miroir d'une âme complexe. Le dossier de la grande incompréhension que trahit « la charge de Sénèque » (p. 213 *sqq*.) est explicité dans ses moindres détails. Certaines « explications » demeurent très plausibles : l'opposition éthique du Romain « intégré » et de l'allogène, le parallélisme, source d'amertume, de deux carrières libérées des contraintes du *cursus honorum* (p. 220 *sqq*.). Le Doze ne conclut pas, parce que Mécène, qui transcende et obscurcit quelque peu tous ses rôles visibles, a dû se complaire à demeurer partiellement une énigme pour ses contemporains.

Ce très bon *Mécène* complète la riche histoire culturelle du principat augustéen que nous a apporté *Le Parnasse face à l'Olympe* (Rome, École française de Rome, 2014).

Jean-Marie André.

Frédéric Hurlet, *Auguste ; les ambiguïtés du pouvoir* : Paris, Armand Colin, 2015, 286 pages.

L'auteur, bon connaisseur des mécanismes institutionnels du principat naissant, notamment de l'exercice « collégial » du pouvoir, nous livre une monographie narrative très bien documentée, axée sur une problématique sérieuse du pouvoir et sur son extension œcuménique à l'*imperium populi Romani*. Centrée sur le témoignage de l'historiographie, surtout sur Dion Cassius, la monographie est dans l'ensemble très classique. Sa grande originalité est de suivre, dans une troisième partie (p. 155 *sqq*.), « Les métamorphoses du mythe d'Auguste » : cette vaste perspective court de l'historiographie antique aux synthèses modernes, de Mommsen à Syme et aux « écoles » contemporaines. Ici, le bilan critique — au meilleur sens du terme — dose l'apport comparé de la prosopographie, de la sociologie politique, du droit public et de l' « idéologie », sans négliger la récupération du mythe de l'absolutisme militaire par les totalitarismes modernes, nazisme ou fascisme italien (p. 221-227, *pass.*, notamment). Le seul regret des spécialistes de l'ère augustéenne serait de constater que la synthèse minore ou néglige, dans la constitution du mythe politique, l'apport de la poésie apologétique augustéenne, d'Horace à Virgile et à Properce — thème de deux chapitres essentiels de R. Syme (voir p. 230 : trop allusif) ; que les *Res Gestae* soient trop peu scrutées comme forme de « propagande » politique et d'apologie personnelle. Oserais-je ajouter, dans ce registre, que la rétrospective néglige totalement le rôle de Sénèque et de ses images contrastées du triumvir et du *princeps* ? On

considérera comme très positives les analyses portant sur les connexions antiques entre le christianisme et la sacralisation d'Auguste (p. 177 *sqq*.), ou sur la réflexion « institutionnelle » des écoles juridiques modernes (p. 196 s*qq*. : « L'humanisme juridique »).

Abordons le noyau central, classique, des deux premiers chapitres : ils retracent la carrière du jeune aventurier, que son ambition rusée rend capable, avec une marge de contingence et de « chance » bien soulignée dans l'Introduction, de dominer l'*imperium populi Romani* élargi à l'œcumène, et de sacraliser ce pouvoir œcuménique. Relevons d'emblée le souci qu'a eu F. Hurlet de ne jamais perdre de vue cette dimension « impériale » (chap. 2). La narration d'une carrière, centrée sur une bonne connaissance des sources primaires, historiographiques et « archéologiques » (épigraphie, numismatique), ne prête pas à la critique, l'auteur démêlant fort bien, et sous forme de « bréviaire » agréable, la part des événements et celle des hommes, contemporains et « concurrents », dans l'ascension d'Octave-Auguste. On se contentera de souligner (voir 2, p. 39 *sqq*.) une certaine conspiration du silence sur les zones sombres de la « guerre civile » et du triumvirat, destinée à sauvegarder le « mythe d'Auguste », des *RG* à Appien : voir notre *Siècle d'Auguste* (p. 17 *sqq*. : « Triumvirat et terreur »). La seule critique que suscite cette très bonne reconstitution événementielle concernerait le séjour d'Octave à Apollonie (p. 37) : la formation intellectuelle, sous la férule d'Apollodore de Pergame, est très minorée — malgré les témoignages de Strabon et de Quintilien. D'autre part, la bonne reconstitution stratégique d'Actium, laisse un peu dans l'ombre le mythe fondateur et les enjeux de la propagande versifiée, sur une « croisade » religieuse qui se veut une sorte de « gigantomachie » politique. On aborde une rigoureuse synthèse historique avec la seconde partie (p. 65 *sqq*.), sur « le fondateur d'empire » : l'auteur y donne la pleine mesure de sa compétence en droit public romain. L'étude de la *respublica restituta* (p. 69 *sqq*.) dégage à juste titre un empirisme politique codifié ultérieurement en système, avec des à-coups et des années-crises, en 28-27 et en 23. On sera d'accord avec F. Hurlet sur la mise en scène de l'abdication, en 27 (p. 74-76) — démystifiée du reste par Montesquieu ; il importe toutefois de ne pas mettre sur le même plan l'imposture de *RG*, XXXIV et les mesures positives de remise en ordre. La prétendue « dyarchie » est bien ramenée à sa vraie portée, le partage des pouvoirs dans l'Empire. On adhérera à la prudence de l'auteur (p. 79) pour l'*imperium proconsulare maius*, et l'on appréciera la mise au point sur la « démilitarisation des provinces publiques », ainsi que sur les ultimes retouches à l'édifice constitutionnel, de 8 a. C à 14 p. C.

Il serait vain de reprendre également toute la synthèse sur l'aura religieuse du nouveau régime, et sur le culte impérial (p. 85 *sqq*.). Reste en suspens, dans cette rubrique des « pouvoirs d'Auguste », le problème de l'hypothétique « consulat perpétuel », tout comme celui des magistratures refusées, telle la *cura morum*. Du même coup ressurgit la question, très minorée par la synthèse proposée, de la remise en ordre de la société et des *leges Juliae* : Auguste a oscillé entre un traditionalisme qui restaure les antiques disciplines, et de nouvelles normes d'éthique sociale, qu'il s'agisse de la famille ou du « statut servile » (voir notre contribution aux *Problemi di politica augustea*, Aosta, 1985, p. 50-73) ; la base légale de l'intervention princière, la forme « comitiale » des *leges* et leurs avatars, sont essentiels, et le débat juridique semble clos. D'une manière générale, cette riche synthèse minore assez la création d'un espace international de droit romain, d'un état de droit œcuménique, dont témoigne en Égypte le *Gnomon de l'Idiologue* — avec toutefois les exceptions du monde grec et gréco-oriental. Les « lois municipales » d'inspiration césarienne seraient importantes dans ce bilan juridique, tout comme l'essor des écoles juridiques. F. Hurlet a bien noté la multiplicité des statuts politiques du monde dominé

par Rome — soulignée par un Sénèque à l'époque claudienne — avec les divers types de provinces et les « royaumes amis et alliés », ainsi que les mutations internes du système impérial. Les problèmes de l'*auctoritas*, pouvoir moral et environné de sacré, ont été très bien analysés à divers niveaux, et surtout dans le bilan critique des écoles historiographiques modernes, évoqué plus haut. Mais, quand on veut trancher la grande antinomie entre la continuité républicaine, accumulation et itération perpétuelle des magistratures classiques, et la « rupture monarchique » indéniable, il faut revenir sur la lecture, à notre sens très minimale, de la *lex curiata de imperio Vespasiani*, p. 165-168 : les légistes du conseil impérial, suggérant la liste célèbre des « précédents », avaient conscience du fait qu'Auguste avait instauré — thèse de Dion Cassius — un absolutisme fondé sur la clause *e re publica* ; la maîtrise des mesures « d'intérêt public, conformes à la grandeur des questions divines, humaines, publiques et privées », et surtout la définition d'un pouvoir *legibus plebisque scitis solutus.*

Ces quelques réserves dans le domaine du droit public, si complexe, n'autorisent pas à sous-estimer la partie la plus originale, peut-être : l'étude du problème successoral (p. 129-151) : « Succéder à Auguste. Dynastie et pouvoir à Rome ». En interrogeant toutes les sources historiographiques, F. Hurlet a dégagé, dans la lexicographie officielle, comme dans l'exercice du pouvoir, les progrès graduels de l'idée dynastique, centrée sur une *domus* privilégiée ; on regrettera seulement que l'apport de la poésie « apologétique » contemporaine, ici comme pour le culte impérial (p. 92 *sqq*.), soit minoré — surtout après le travail fondamental de Ph. Le Doze (*Le Parnasse face à l'Olympe : poésie et culture politique à l'époque d'Octavien/Auguste* : Rome, École française de Rome, 2014). D'autant qu'il faut remettre en question les approximations des « littéraires » sur la divinisation du prince, notamment pour une lecture stricte des Odes romaines d'Horace.

Au total, ce nouvel *Auguste*, classique et un peu lacunaire dans sa partie traditionnelle, a pour originalité de proposer, avec une grande richesse de sources diverses, une histoire du mythe d'Auguste qui dépasse la simple historicité.

Jean-Marie André.

Hans-Christian Günther (dir.), *Augustus und Rom : 2000 Jahre danach* (Collection « Studia Classica et Mediaevalia », n° 9) : Nordhausen, Verlag T. Bautz, 2015, 348 pages.

Cette contribution au bimillénaire d'Auguste est nécessairement incomplète et imparfaite. La présentation globale de Günther (p. 15-43) est assez décevante, faute d'une problématique générale : sur l'apport historique et la dimension « mythique » du « siècle d'Auguste » ; sur l'instauration d'un nouveau régime, à analyser en termes synchroniques (l'auteur est obsédé par les interférences avec les catastrophes modernes de la *res publica*, par le nazisme et le bolchevisme). La création d'un état de droit international, sensible dans la législation augustéenne comme dans la démocratie municipale et provinciale, n'est ni exposée ni discutée. L'étude de P. Fedeli, « Il programma augusteo nel IV libro delle *Elegie* di Properzio », prélude à la monumentale édition commentée (p. 47-66), présente bien la thématique du livre, notamment l'interférence entre l'itinéraire symbolique d'Horus à travers la *Roma aurea* et la topographie légendaire de l'*Urbs* — une étiologie des *loca* inséparable de ses *sacra*. Les liens avec les problèmes militaires contemporains (p. 54 *sqq*.) sont certes soulignés, mais il manque un peu une synthèse sur les antinomies de l'impérialisme conquérant : bellicisme indéfini ou géopolitique civilisatrice ? (voir

le bilan tacitéen). L'Apollinisme augustéen, support mythologique de toutes les politiques culturelles classiques, au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle, est très simplifié (p. 56-57), et l'idéologie augustéenne n'inspire pas de synthèse rigoureuse : son esthétique de la grandeur, solidaire de la *Pax Augusta* ; la reconstruction d'une société fracturée (on notera la prudence louable dans l'analyse des allusions à la législation familiale, p. 60). On appréciera la conclusion de l'auteur, qui insiste longuement *in fine* sur l'élégie de Cornelia : sur la restauration de la morale « aristocratique » et du *mos maiorum*, visible en filigrane dans le livre IV.

Le très long article de H.-P. SYNDIKUS, « Das Wesen der augusteischen Dichtung » (p. 67-136), qui part de la fonction sociale du *uates*, quelque peu simplifiée (p. 68 *sqq*.), insiste sur le chant des dieux et des héros, et explore bien « la volte-face en direction des formes de la poésie grecque classique » ; l'empreinte d'Alcée et de son lyrisme triomphal (l'épître II.2 et l'*Ars poetica* horatienne) sont évoqués rapidement, p. 72. *Géorgiques* et *Énéide* sont explorées par référence aux sources grecques ; l'accent est mis à juste titre sur la mutation « homérique » de l'épopée latine (p. 86 *sqq*.), chant du destin de Rome, dominé par le *fatum*. La spécificité des élégiaques est soulignée dans leurs « Vorbilder ». Toute une section (III, p. 89 *sqq*.) étudie avec soin les problèmes de structure, régis par la loi de l'harmonie et de l'équilibre des « Gedichtbücher ». Les rubriques suivantes analysent la dimension politique et militaire de la poésie augustéenne (p. 102 *sqq*.), en simplifiant le rôle de Mécène et la complexité du débat esthétique — les élégiaques, tel le Properce de II.7, étant un peu superficiellement présentés comme des marginaux de la « révolution romaine, voire comme des "critiques" ». L'article apportera une bonne synthèse sur la romanité et sur le patriotisme italien des évocations, des sites comme de l'étiologie légendaire ; on notera aussi la qualité de la synthèse sur la dimension religieuse de la poésie (VIII, p. 121 *sqq*.), et la discussion méthodique de IX (p. 125 *sqq*.), sur l'apport sélectif de la philosophie grecque, et notamment sur l'ouverture, toute relative, d'Horace à la Stoa. On regrettera seulement, pour l'étude des « Odes romaines » d'Horace (p. 131-132), l'aspect partiel des remarques et un certain manque de perspective. L'article de H.-P. GÜNTHER, *Augustus und die Dichtung* (p. 137 *sqq*.), diffus, tenté par la digression anachronique (Solomos, p. 142 *sqq*. ; Dostoïevski, etc.), sacrifie la synthèse, attendue, sur les conceptions du prince en matière de culture et d' « organisation de l'opinion » — le débat sur le mécénat et les théories de R. SYME restant largement ouvert. Il faudrait déterminer si les images de violence historique et de tragique humain de l'*Énéide*, fort justement notées, répondent aux curiosités personnelles d'Auguste, relevées par Suétone.

Dans la suite du recueil, on appréciera le rigoureux bilan juridique du principat augustéen, *Augustus schützt das Recht*, de D. LIEBS (p. 163 *sqq*.). Quasi exhaustif, le travail examine les divers secteurs de la légalité romaine, restaurés par le prince et ses « juristes » : droit pénal, intégrant les *leges de adulteriis coercendis* et *de maritandis ordinibus* — les dispositions caducaires, d'extension « impériale », étant omises ; droit des « personnes », et notamment règles de l'affranchissement ; procédure judiciaire… Les actes réglementaires fondés sur l'*imperium*, comme les édits et la « discipline militaire », sont traités séparément. L'exposé serait plus clair si les « sources du droit » et les ressorts du pouvoir juridictionnel du prince étaient traités en exergue, tout comme les « écoles », bien étudiées p. 203 *sqq*. ; leur apport est équilibré par le « pouvoir arbitraire » du prince (p. 205 *sqq*.) ; il est regrettable qu'ici la référence, majeure, à la *lex curiata* de Vespasien soit confinée dans une note antérieure (p. 167) sur le *princeps solutus legibus*. Mais, qu'il s'agisse du droit « constitutionnel » ou de tout le corpus des *leges Juliae*, sur le statut des « personnes » comme sur la procédure, toutes les sources du droit sont très bien dépouillées et exploitées. Les grandes « affaires » du règne et ses scandales familiaux

sont également analysés dans une perspective juridique. Une seule lacune apparaît dans cette contribution majeure, qui sacrifie systématiquement la bibliographie française et italienne : la remise en ordre légale de l'empire — un empire bilingue et biculturel — et la législation municipale, inséparable de l'intégration romaine.

On attendait une synthèse sur l'œuvre religieuse d'Auguste. Elle est apportée (p. 217 *sqq*.) par J. Scheid qui étudie « Auguste et la religion ». Il récuse, par une analyse précise de la *pietas* du prince, l'abus du concept de « fonctionnalisme politique » dans le cas d'un « culte public ». La religion publique est inséparable de l'entreprise de restauration et du « civisme ». J'ajouterais volontiers que l'époque a théorisé la « théologie civile ». J. Scheid apporte une mise au point définitive (p. 225 *sqq*.) sur le « culte impérial » : l'analyse des *Odes romaines* d'Horace confirme cet examen critique. On adhérera à la conclusion selon laquelle « les réformes d'Octavien-Auguste se réduisaient à… des travaux matériels de reconstruction, une remise à l'ordre du jour des obligations religieuses publiques, et des "restaurations", c'est-à-dire des constructions rituelles nouvelles… ». Il conviendrait peut-être de se demander si le régime d'Actium n'a pas une lecture « laïque » en Occident, et théocratique en Orient : le matériel épigraphique le prouverait. L'iconographie du Prince, dont on connaît les liens avec la propagande, est traitée par A. Stavru au niveau de la « graphikè » de la statue de Prima Porta (p. 243 *sqq*.) : dans la tradition de la statuaire classique et hellénistique, la « cuirasse », interprétée en termes « ecphrastiques » sur la base de Xénophon (*Mém.* III.10), a aussi la fonction « célébrative » bien connue, que l'auteur n'a pas jugé bon d'approfondir (p. 263).

La synthèse sur l'époque augustéenne se termine par deux essais sur la « romanité », sur sa survie philosophique, chez Hegel et chez Heidegger : le siècle d'Auguste n'a pas fixé de manière privilégiée l'attention des deux auteurs.

Le point de vue du lecteur exigeant sera forcément mitigé, ce recueil associant de brillantes synthèses et des contributions mineures.

Jean-Marie André.

Olivier Devillers (dir.), *La villégiature dans le monde romain de Tibère à Hadrien. Neronia* IX, Actes du IX^e^ congrès de la SIEN : Paris-Bordeaux, Ausonius, 2014, 380 pages.

Cette riche contribution à l'un des aspects essentiels de la civilisation romaine, et des plus spécifiques, se veut limitée à une période circonscrite : or les *Actes* prouvent qu'on ne peut traiter la villégiature du Haut-Empire sans référence à la tradition aristocratique républicaine, et les références fréquentes à Scipion, à Cicéron, à Varron, quoique ponctuelles, le confirment. La tentation est grande aussi de déborder le périmètre chronologique jusqu'à la fin de l'ère antonine : les villégiatures nord-latiales d'Antonin et Marc Aurèle à Alsium sont évoquées (p. 31-32) ; elles marquent une variante des loisirs campaniens des Julio-Claudiens. On regrettera aussi que la richesse du programme n'ait pas permis d'extrapoler la recherche jusqu'au Bas-Empire, et surtout aux phénomènes de survie culturelle illustrés par la Gaule romanisée, chez un Sidoine Apollinaire (évoqué fugitivement), chez un Ausone…

Les organisateurs du colloque ont tenu à concilier la sociologie, profondément insérée dans l'historicité, les réalités géographiques éclairées par les récentes découvertes archéologiques, et les idées-forces qui sous-tendent une mode irréversible : une idéologie, à base d'éthique et d'esthétique, est éclairée par diverses contributions (*otium*, *elegantia*, *amoenitas*, etc.), et elle est explicitée par la rubrique des

« agréments de la villégiature » (1re section, p. 17 *sq*.). La section géographique et archéologique (« Lieux de la villégiature », p. 123 *sq*.), originale, repose sur une sélection de dossiers (les trouvailles de l'Istrie, p. 147 *sq*.). Elle précède la dernière section, « politique » (« Villégiature, pouvoir et politique », p. 229 *sq*.) : cette dimension « politique », inscrite dans le loisir aristocratique et dans l'éthique des chefs républicains, révèle à la fois une continuité idéologique et une mutation structurelle, cette dernière dictant ses choix architecturaux et géographiques à un pouvoir désormais mondial, mais resté enraciné dans la Péninsule.

Dans le grand débat de civilisation entre « urbanité » et « ruralité », essentiel à Rome, la confrontation de Vitruve et des agronomes, qui ont défini une *utilitas* de la villa, est capitale, et ce paramètre très romain n'a pas été négligé, avec de bonnes références à Varron chez G. Galimberti Biffino (« *Amoenitas, utilitas* e *uoluptas* in ville e villeggiatura : testimonanzie di Vitruvio e di Plinio il Giovane »), p. 38, n. 9, ni chez St. Wyler (« Pratiques et représentations religieuses dans les villas de Campanie à l'époque néronienne »), p. 55 *sq*. (Varron et Columelle). Un bon précis vitruvien se trouve également, chez G. Galimberti Biffino, p. 38 *sq*. : les paramètres hygiéniques sont très bien explicités, en même temps que les facteurs esthétiques : la continuité entre les normes vitruviennes et l'éthique de la villégiature chez Pline est bien dégagée. La villa, suburbaine ou lointaine, est un miroir de la sociabilité, de l'*humanitas* qui s'applique aux Romains comme à la *familia* (A. Gonzalez, « La villa plinienne, expression de l'*humanitas* ? Conditions de vie, statuts, santé et *obsequium* », p. 105 *sq*.) : cette « humanité » se concilie fort bien avec une certaine « ostension de soi » — avec la symbolique sociale de la réussite, inscrite dans la villa et dans la villégiature, qu'ont notée plusieurs auteurs du recueil ; on observera toutefois que l'« humanisation » de la condition servile quotidienne (*ibid.*, p. 109 *sq*.) procède autant du souci de la bonne gestion et de la rentabilité rurale — leçon du naturaliste Pline à son neveu — que de la « philanthropie » stoïcienne. Dans le même registre, la ruralité et la bonne gestion rurale équilibrent, dans toutes les images contrastées de la villégiature, les excès de la mode, du snobisme et de la *luxuria*. G. Minaut (p. 114 *sq*.) a bien dégagé la persistance, dans la gestion, du contrôle et de l'« œil du maître », et plusieurs articles, centrés sur la civilisation « baïenne », exploitent judicieusement les témoignages sénéquiens bien connus. On peut citer notamment la critique sociale de M.-F. Delpeyroux (« Architecture, luxe et thermalisme chez Sénèque le Philosophe : une critique morale »), p. 67 *sq*., et l'étude de F. R. Berno (« Seneca contro Baia, overo il vizio in villeggiatura. Lettura di Sen., *Ep*., 51 »), p. 123 *sq*. (très bonne analyse thématique de la lettre 51, fort justement reliée à l'historiographie moralisatrice des « ozi di Capua » et à la tradition « diatribique ») ; il convient de noter que la lettre 51 n'est qu'un chapitre des *Epistulae*, datable du premier séjour campanien du philosophe. Ses « itinéraires » italiens, liés à ses villégiatures campaniennes notamment, sont reconstitués avec une grande acribie par L. Takacs (« L'itinerario di Seneca »), p. 317 *sq*. : on appréciera le Tableau chronologique, p. 323.

La partie archéologique, forcément sélective, associe à des « classiques », comme les villas julio-claudiennes de Capri ou la Villa Hadriana de Tibur (excellente étude de F. Coarelli sur « La Piazza d'Oro : la Diaeta Adonaea di Villa Adriana ? », p. 205 *sq*.), des découvertes d'apparence secondaire comme celle des villas d'Istrie romanisée (F. Tassaux, p. 147 *sq*.) : illustrés de clichés polychromes et de plans « parlants », ces réflexions explorent la double fonction, « urbaine » et « rustique » des villas et se prolongent en une histoire économique et sociale de l'aristocratie foncière, étayée par une prosopographie rigoureuse (p. 159 *sq*.). La présentation de la villa de Barcola (F. Fontana, p. 165 *sq*.) révèle les mêmes qualités techniques, notamment pour l'analyse de la palestre et du nymphée. Les villas augustéennes

et tibériennes de Capri, surtout la Villa Jovis, sont restituées dans leur cadre historiographique bien connu par Cl. Krause (p. 139 *sq.*) : une présence lointaine, mais efficace, du pouvoir absolu, dont témoigne la crise de 30 ; on regrette seulement que les témoignages épigraphiques sur les « télécommunications » impériales, au niveau du « Phare » (p. 144), soient sacrifiés. La riche seconde partie sur « Les lieux de villégiature » dégage bien un élément essentiel, l'irradiation du phénomène romain de la villégiature aristocratique et de son contenu culturel, en Achaïe conquise, en Afrique romanisée. On portera son attention, pour la villégiature « attique », sur les villas d'Hérode Atticus : les témoignages littéraires sont analysés dans le cadre d'une étude économique et sociale de la Grèce romanisée (S. Zumbachi, p. 193-194).

La dimension politique nouvelle de la villégiature impériale sera fort justement, dans la 3e partie, éclairée par la mutation du pouvoir : d'où la promotion des grandes villas suburbaines, voire insulaires, en « palais d'été », avec tous les transferts architecturaux qui en découlent — pour les « prétoires » notamment. La villégiature insulaire, phénomène intéressant, et non dépourvu de connotations pathologiques, chez certains princes, comme Tibère, voire Agrippa, s'insère dans la typologie des îles de la Méditerranée antique, îles de charme et îles de relégation. Le cas de la grande villa impériale de Centumcellae, siège d'une session judiciaire « mixte », restituée par Pline le Jeune, est typique et n'a pas été négligé totalement (p. 53). C'est dans ce contexte socio-politique que l'on s'efforce de repenser le séjour de Tibère à Capri, en fonction de la proximité de la flotte prétorienne : la très bonne étude de F. López Sánchez (« Tibère à Capri et la flotte impériale de Misène », p. 259 *sq.*), après une riche exploration de la « piste numismatique », semble toutefois majorer quelque peu, dans le projet de « retraite », le souci de contrôler la flotte (p. 268-269) ; on discerne mal les enjeux, en cette période de paix maritime. Dans ce processus de mutation, qui ne laisse subsister la fonction agricole de la villa que chez la *gentry*, péninsulaire et impériale, la *Domus aurea* de Néron méritait une mention spéciale. S. Stucchi a raison d'expliciter « il rovesciamento dei codici comportamentali » liés à la nouvelle mode de « la villeggiatura in città » (p. 29 *sq.*). Le texte fondamental de Suétone, *Nero*, 31.2, est certes connu, mais il mérite une exégèse approfondie : le prince a voulu conjuguer, dans un périmètre urbain accaparé (voir les attaques épigrammatiques), *uilla rustica*, *domus urbana*, *pseudo-urbana* — les parties fonctionnelles classiques — avec les paysages du « naturalisme » poétique latin, voire avec l'exotisme des « paradis » hellénistiques. Il faudrait mettre l'accent sur la salle à manger rotative, projection terrestre du cosmos et de ses révolutions ; l'élève de Sénèque pouvait puiser chez son maître les bases scientifiques d'une royauté cosmique et solaire. La même sublimation cosmique du pouvoir s'observe dans la *Cenatio Iouis* de Domitien au Palatin. Il manque à cette analyse de la *Domus aurea* la partie archéologique attendue, avec ses plans et planimétries. La villégiature intra-urbaine confondue avec le centre du pouvoir est certes une innovation, même si Néron a pris pour modèle l'accaparement — purement privé — de l'Esquilin par Mécène, mais on ne peut négliger la nouvelle mode aristocratique des campagnes urbaines évoquée par Pline, *NH*, XIX.2. Je ne crois pas, en revanche, que Pline le Jeune, fidèle à son enracinement provincial, éclaire beaucoup le phénomène. Dans ce contexte politique, la villégiature des gouverneurs (A. Béranger, p. 251 *sq.*) est étroitement liée aux problèmes d'administration décentralisée de l'*imperium*.

La richesse de ce colloque se passe de démonstration. La qualité exceptionnelle de la bibliographie, l'adjonction d'*indices* précieux y contribuent. On regrettera peut-être que l'aspect idéologique, positif dans l'éthique de l'*otium*, négatif dans les débats et controverses sur le luxe de la villégiature, soit quelque peu marginalisé.

Jean-Marie André.